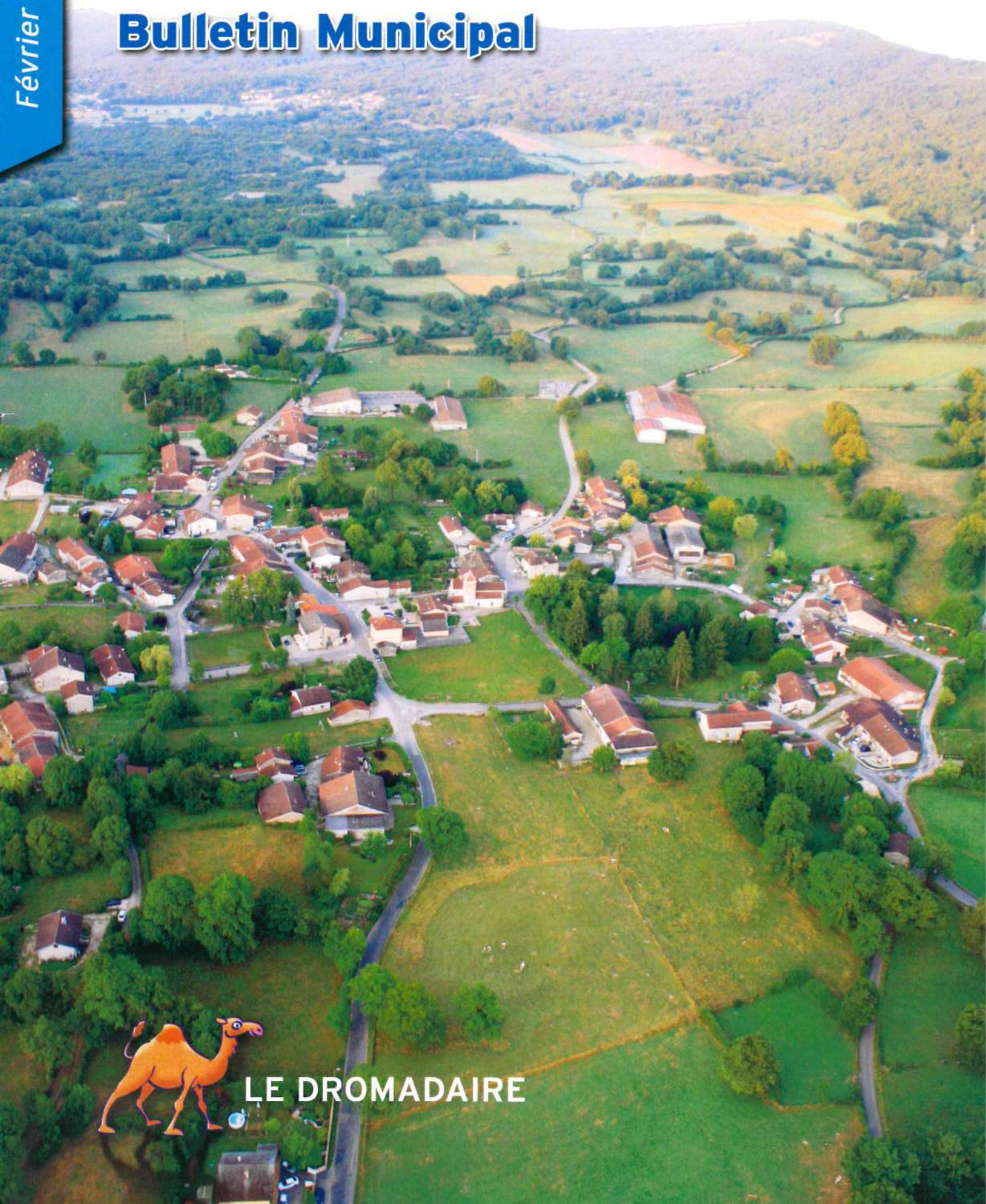


n°28

Février 2017

# DROM

## Bulletin Municipal



LE DROMADAIRE

# SOMMAIRE

<b>MOT DU MAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b> .....	<b>4-6</b>
<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>	
Vélo : Casque obligatoire .....	<b>7</b>
Elagage le long des lignes électriques ...	<b>8</b>
Qualité de l'air .....	<b>9-11</b>
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	
Budgets, finances communales .....	<b>12-13</b>
Réalizations du Conseil Municipal en 2016 ....	<b>14-18</b>
Urbanisme .....	<b>17-18</b>
Fibre optique .....	<b>18</b>
Coopération intercommunale	
CA3B .....	<b>19-21</b>
Usine OVADE et tri .....	<b>22-23</b>
Voirie / Élagage .....	<b>24</b>
Révision du SCOT .....	<b>24-25</b>
Syndicat des eaux .....	<b>26</b>
<b>VIE LOCALE</b>	
Un instituteur nommé GOUTORBE .....	<b>27</b>
Ecole .....	<b>28-29</b>
Banquet des Anciens .....	<b>30</b>
Cinéma rural .....	<b>30-31</b>
Sapeurs-pompiers .....	<b>32-33</b>
La Saint-Thyrse .....	<b>34</b>
Rétrospective 2016 .....	<b>35-39</b>
Lectures communes .....	<b>40</b>
<b>ASSOCIATIONS</b>	
Bibliothèque / Tournée des BIB .....	<b>41</b>
Sou des Ecoles .....	<b>42</b>
Don du sang .....	<b>43</b>
MUSIKAR / Fleurissement .....	<b>44</b>
A.R.C.M.A. ....	<b>45</b>
Club de l'Age d'Or / ADMR .....	<b>46</b>
<b>CENTENAIRE DE LA GUERRE DE 14-18</b> ...	<b>47</b>



Directeur de publication :  
Yves GUILLEMOT, Maire.

Rédaction, conception, réalisation :  
Florence BLATRIX CONTAT,  
Marlène PERONNET,  
Sylvie BADI.

Madame, Monsieur,  
2017 est déjà là...

En ce début d'année, la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse a provoqué la fusion de 7 communautés de communes dont la nôtre « Treffort en Revermont », qui avait été créée en 1994.

La réunion de 75 communes peut faire peur, ou rassurer. On peut craindre cette grosse « machine », mais la nouvelle organisation mise en place peut aussi nous offrir des moyens supplémentaires, afin que notre commune continue à assumer convenablement ses missions de service public. Ce sera un challenge important à relever par vos élus que de défendre ces objectifs.

Nous voyons bien que les choses changent, que la réorganisation territoriale est en marche et que nous devons tirer le meilleur parti de ces mutations. Mais ne nous trompons pas de débat, n'ayons pas peur de perdre notre caractère de village rural dans ces réorganisations. L'identité du village est faite par ses habitants, par chacun d'entre nous. Pour cela, nous ne devons compter que sur nous-mêmes pour dynamiser notre village. Cela passe par l'implication de tous et le développement du tissu associatif ; celui-ci est important et ne pourra jamais être repris par une quelconque organisation extérieure.

Je souhaite que nos bénévoles puissent bénéficier de renforts de membres actifs, afin d'assurer la vitalité de nos associations.

Je salue l'engagement des personnes qui ont bien voulu s'investir au Sou des écoles pour endosser la charge des activités et surtout la gestion du bloc « cantine garderie ». Ceci est une lourde tâche, je le sais, mais si elle est partagée elle pourra s'assumer plus sereinement. L'école est un maillon important de cohésion sociale, son existence est un atout pour notre village.

Le Centre de Première Intervention des Sapeurs-pompiers de DROM est en remaniement. Encore une fois, il faut faire confiance aux hommes et aux femmes, pleins de bonne volonté, qui se dévouent pour offrir un service à l'habitant. Je veux également remercier ceux qui se sont impliqués par le passé, dans la mesure de leur possibilité, ceux sans qui ce service n'existerait plus.



Les événements de cet été, avec les feux de forêt, montrent combien il est important d'avoir des moyens sur place pour être plus efficaces et apporter une connaissance du terrain indispensable en pareil cas. Nos montagnes deviennent chaque année plus exposées à ce genre de risque qui découle du réchauffement climatique.

Nous devons être conscients des problèmes environnementaux et prendre à bras le corps cette transformation du climat. La solution passera par une multitude de modifications dans nos comportements et par la prise d'initiatives dans tous les domaines (public, privé, artisanal, agricole...).

L'activité du Club de l'âge d'Or enrichit le lien social dans notre village ; elle permet de faire en sorte que nos aînés se sentent moins isolés (réunions, activités, voyages...).

J'espère que cette nouvelle année permettra de réaliser vos projets, et je souhaite à toutes et à tous une bonne santé et plein de bonheur pour 2017.

Bien à vous.

**Yves GUILLEMOT**

**MAIRIE DE DROM:**  
Tél. : 04 74 30 67 48  
mairie.drom@wanadoo.fr

**Création impression :**  
GDS EDITIONS  
44 Avenue du mail  
01000 BOURG-EN-BRESSE  
Tél. : 04 74 21 27 37  
E-mail : gdseditions@orange.fr

## ADMINISTRATIONS

La Mairie est ouverte de 13 H à 16 H le mercredi et de 16 H à 19 H le vendredi.

Mairie : 04.74.30.67.48

Mairie, courriel : [mairie.drom@wanadoo.fr](mailto:mairie.drom@wanadoo.fr)

Site internet : [www.drom.fr](http://www.drom.fr)

Page facebook : Drom Village du Revermont

Yves GUILLEMOT, Maire : 07.82.36.72.24

Florence BLATRIX, Adjointe : 04.74.30.67.55

Bernard LARRUAT, Adjoint : 04.74.30.62.06



Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse : Téléphone : 04.74.42.38.40  
Site internet : [www.cabassin-bourgenbresse.fr](http://www.cabassin-bourgenbresse.fr)

Perception : Bourg Municipale, 8 rue Gabriel Vicaire à Bourg-en-Bresse : 04.74.22.83.90

## SECOURS

Gendarmerie : 17 Ceyzériat : 04.74.30.00.10

Pompiers : 18 Drom : Chef de Centre,

Bruno Aviet 06.38.60.15.37

S.A.M.U : 15

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

(à utiliser pour les portables)

Centre Antipoison : 04.72.11.69.11

## RESEAUX

Réseau d'eau : Suez – Lyonnaise des eaux :

Service clientèle : 0977 409 443,

Urgences 24 H/24 : 0977 401 134

E.D.F. : 09 726 750 01 (sécurité, dépannage)

## LITIGES

Conciliateur : litiges entre particuliers

Mme Chantal Michel : le 1er mardi matin de chaque mois sur rendez-vous à la Mairie de Ceyzériat, rue Jérôme

Lalande au 04.74.25.09.09

Défenseur des droits : litiges avec l'administration,

M. Mathet : [pierre.mathet@defenseurdesdroits.fr](mailto:pierre.mathet@defenseurdesdroits.fr)

## SPORT, CULTURE ET ANIMATION

La bibliothèque propose gratuitement ses livres tous les lundis de 18 à 19 H et samedis de 10 à 11 H à la Salle de réunions.

Le cinéma : projection le lundi soir, une semaine sur trois.

Le club de l'Age d'Or se réunit tous les mercredis

d'Octobre à Avril à la salle des fêtes de 13 H 30 à 17 H 30.

## PRESSE

Correspondants de Presse :

Voix de l'Ain, Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom)

[danielbrochier@wanadoo.fr](mailto:danielbrochier@wanadoo.fr)

Le Progrès, Sylvie Badi (06.12.21.03.06 à Drom)

[sylvie.badi01@gmail.com](mailto:sylvie.badi01@gmail.com)

## CULTE

Culte : Messe le dimanche à 10 H 30 (à Drom le dernier dimanche de septembre, aux Conches les lundis de Pâques et de Pentecôte), Emmanuel Kabemba, prêtre à Villereversure : 04.74.30.00.60.

## HORAIRES DÉCHETTERIES

Horaires Hiver (du 1 <sup>er</sup> /10/16 au 31/03/17)		Horaires Été (du 1 <sup>er</sup> /04/17 au 30/09/17)	
<b>TREFFORT- CUISIAT</b>			
Lundi	14 h – 17 h	14 h – 17 h	
Mercredi	9 h – 12 h	9 h – 12 h	
	14 h – 17 h	14 h – 18 h	
Vendredi	12 h – 15 h	12 h – 15 h	
Samedi	9 h – 12 h	9 h – 12 h	
	14 h – 17 h	14 h – 18 h	
<b>SIMANDRE-SUR-SURAN</b>			
Lundi	14 h – 17 h	14 h – 17 h	
Mercredi	14 h – 17 h	14 h – 18 h	
Vendredi	/	12 h – 15 h	
Samedi	9 h – 12 h	9 h – 12 h	
	14 h – 17 h	14 h – 18 h	

**Tél. : 06 65 95 96 15**

## HORAIRES FROMAGERIE

Lundi / Mardi	8 h 30 – 12 h / 18 h – 19 h
Mercredi	Fermé
Jeudi / Vendredi	8 h 30 – 12 h / 18 h – 19 h
Samedi	8 h 30 – 12 h / 15 h – 19 h
Dimanche	8 h 30 – 12 h

## TARIFS SALLE DES FÊTES

	RÉUNION	1 JOUR	2 JOURS
Associations	10 €	30 €	90 €
Particuliers Drom	60 €	108 €	162 €
Autres	97 €	217 €	297 €

Contactez la mairie pour tout renseignement

## SERVICES

Le Courrier est relevé du lundi au samedi, à partir de 9 H.

Les Ordures ménagères sont collectées le mercredi à partir de 5 H.

Transports scolaires :

Car Ceyzériat : départ 7 H 37

Car Bourg (tout public) : départ 7 heures.

Ce car peut aussi être utilisé par des particuliers moyennant un tarif de 2 €.

Car du mercredi : Départ de Drom à 8 H 35 ;

Départ de Bourg à 12 H 15 à la gare ;

12 H 30 au champ de foire.

Poids public : contacter la mairie

Animaux trouvés : SPA de Dompierre-sur-Veyle : 04.74.30.35.76 (24 heures/24-7 jours/7)



## SOCIAL

Centre médico-social, le Pré de la Cour

01370 MEILLONNAS : 04.74.47.13.00

Puéricultrice : Françoise Peulet le jeudi de 15 H à 17 H

Assistante sociale spécialisée budget :

Isabelle Baizid sur rendez-vous

Assistants sociaux : Géraldine Thierry sur rendez-vous ou Marie-Anne Léglise : sur rendez-vous.

## CLIC du Bassin Burgien

Au service des séniors, le CLIC – Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique – est un dispositif de coordination de proximité dont l'objectif est d'améliorer la vie des personnes âgées. Il assure un accueil personnalisé et gratuit quelle que soit l'origine de la demande, qu'elle émane de la personne âgée, de sa famille, des services sociaux, du médecin traitant, d'une structure médicale ou hospitalière. 15, rue G. Vicaire 01000 Bourg-en-Bresse  
Tél : 04.74.22.11.11  
contact@clicbassinburgien.fr



## Mission locale jeunes

La mission locale jeunes accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans formation. Elle assure un suivi personnalisé, une aide à l'orientation, à la formation, un soutien à la recherche d'emploi.  
Contact : 04.74.45.35.37

## ADMR

(Aide à Domicile en Milieu Rural) : L'ADMR peut apporter une aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades.  
Contact : 04.74.51.86.77, permanence téléphonique lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée.  
Soins, hygiène Ceyzériat : 04.74.25.05.78

### Services proposés par notre association

#### AUTONOMIE

- Aide à la personne
- Ménage, entretien du linge, courses
- Livraison de repas à domicile
- Téléassistance FILIEN ADMR
- Accueil de jour
- Aide aux aidants

#### FAMILLE

- Accueils collectifs (multi-accueil, micro-crèche,...)
- Garde d'enfants à domicile
- Soutien socio-éducatif

#### DOMICILE

- Ménage, repassage
- Petit bricolage
- Petit jardinage

#### SANTÉ

- Services de soins infirmiers à domicile (SSI/AD)
- Centre de soins infirmiers



ADAPA

## PETITE ENFANCE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Accueil périscolaire : de 7 H 30 à 8 H 45, de 11 H 45 à 13 H 30 et de 16 H 30 à 18 H. 30.

### Assistantes maternelles :

Laurence Cote : 06.30.04.86.28  
Monique Leclerc : 09.80.89.56.97  
06.73.98.09.55



Le multi accueil Pom'Cannelle à St Etienne-du-Bois permet à la fois l'accueil régulier (type crèche) et occasionnel (type halte garderie) d'enfants de 10 semaines à 4 ans. \*: 04.74.25.08.46  
Courriel : pom-cannelle@orange.fr

### Le RAM (Relais assistantes maternelles)

Le relais assistantes maternelles est un service mis en place pour faire le lien entre les parents (ou futurs parents), les assistantes maternelles et les enfants. Animatrice responsable : Carmen PEREIRA  
Siège du relais : Foyer des Mousserons 01370 TRÉFORT CUISIAT \*: 04.74.42.33.04 06.24.67.90.49  
Courriel : relais.caramel@wanadoo.fr



### Caisse d'allocations familiales

Pour une information sur les prestations familiales et les aides d'action sociale, deux services sont à votre disposition 24 heures sur 24.

ALLOCAF : 0810 25 01 10  
INTERNET : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



## ETAT CIVIL

### Naissance

Gaspard MEDJERDI  
le 2 février 2016



### Mariage

Stéphane STOHR et Maëva GUY  
le 6 août 2016



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX PERSONNES DE L'AIN

# ADAPA

L'aide à domicile pour tous

## L'ADAPA,

au service des plus fragiles depuis près de 60 ans sur tout le département de l'Ain à travers :

- ◆ L'Aide à la personne
- ◆ L'Aide et l'accompagnement dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- ◆ Les Soins infirmiers à domicile
- ◆ Et d'autres services encore...

Les +

Le responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins

A la une !

## Prévention & Animation

Prévenir...pour mieux vivre & bien vieillir

Une réponse novatrice aux besoins des seniors à travers

nos Ateliers Prévention & Animation



Contactez-nous au  
04 74 45 59 65

Votre contact de proximité :

Mme Isabelle GUYON  
4 rue Tony Ferret  
01000 Bourg en Bresse  
[i.guyon@adapa01.com](mailto:i.guyon@adapa01.com)

## DATES A RETENIR

### JANVIER

**Samedi 28 :**

Fondue du Sou des Ecoles

### MARS

**Samedi :**

Banquet des classes en 2 et en 7

**Dimanche 26 :**

Passage à l'heure d'été

### AVRIL

**Dimanche 9 :**

Grande Bisou (9 H 15-9 H 45)

Petite Bisou (10 H -10 H 45)

**Vendredi 8 :**

Spectacle de l'École

**Dimanche 23 :**

1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle

**Dimanche 30 :**

24<sup>ème</sup> bourse d'échange de l'ARCMA

### MAI

**Dimanche 7 :**

2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle

**Lundi 8 :**

Cérémonie au monument

**Dimanche 28 :**

Triathlon de Bourg-en-Bresse  
(traversée de Drom de 14 H à 17 H)

### JUIN

**Dimanche 11 :**

1<sup>er</sup> tour des élections législatives

**Dimanche 18 :**

2<sup>ème</sup> tour des élections législatives

### JUILLET

**Jeu 20 :**

Concert au lavoir, jeudis du Revermont

### SEPTEMBRE

**Vendredi 22 et samedi 23 :**

Rallye du Suran

**Samedi 30 et dimanche 1<sup>er</sup> :**

Fête de Drom

### OCTOBRE

**Dimanche 1<sup>er</sup> :**

randonnée des donateurs de sang

**Dimanche 29 :**

Passage à l'heure d'hiver

### NOVEMBRE

**Samedi 11 :**

Cérémonie au monument

**Samedi 18 :**

Tartiflette de l'ADMR

### DÉCEMBRE

**Samedi 9 :**

Ste Barbe

## GENDARMERIE

### La gendarmerie de CEYZERIAT communique :

Votre attention est attirée sur les risques de cambriolages dans les résidences principales et secondaires, en l'absence ou en présence des occupants.

Les gendarmes de CEYZERIAT souhaitent vous rappeler les règles de sécurité, les bonnes pratiques et les dispositifs à votre service.

Le document illustré que vous pouvez consulter à droite de ce texte détaille ce que nous appelons communément : **Agir contre les cambrioleurs**.

En cas de doute, un simple appel téléphonique à la gendarmerie (appel gratuit depuis tout poste fixe ou mobile en composant le 17).

**Si vous êtes victime d'un cambriolage :** appelez le **17** et surtout **ne touchez à rien**.

Un technicien sera dépêché sur les lieux et procédera aux constatations et opérations de police technique.

Un réflexe que nous devons tous adopter :

« LA PARTICIPATION CITOYENNE ».

Nous devons être acteur de notre sécurité, nous préoccuper de nos proches et de nos voisins au quotidien. Signaler une attitude suspecte, le déplacement d'un véhicule, une situation anormale est une démarche citoyenne qui contribue à améliorer notre vie au quotidien. N'oubliez pas le dispositif « TRANQUILLITÉ VACANCES ». Une inscription dans les locaux de votre gendarmerie (en téléchargeant le document sur internet mais ce n'est pas une obligation) est l'assurance d'un ou de plusieurs passages à votre domicile et l'envoi d'un ou de plusieurs sms sur votre téléphone portable.

**Coordonnées de la brigade de CEYZERIAT :**

Adresse : 340 avenue du Revermont  
à CEYZERIAT (01250)

Téléphone : 17 ou 04 74 30 00 10

Gendarmerie  
nationale  
*Une force humaine*

## Les bons réflexes

Suivez les conseils de la gendarmerie de l'Ain

Concernant la protection de votre maison



→ Lors de toute absence de mon domicile, même de courte durée, je pense à verrouiller mes portes et fenêtres et à bien fermer mes volets. Je ferme également mon garage et mon portail.



→ Je ne laisse pas mes clés sous le paillasson ou dans un pot de fleurs.



→ Je ne laisse aucun signe de mon absence en ne laissant pas déborder ma boîte aux lettres.

- Je m'équipe d'une boîte aux lettres normalisée
- En cas d'absence temporaire, je fais garder l'intégrité de mon courrier par mon facteur ou je fais réexpédier mon courrier sur le lieu de mon séjour.

**Je me renseigne auprès de mon bureau de poste, de mon centre courrier ou sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)**



→ Je n'hésite pas à investir dans un système de verrouillage performant.



→ Je ne laisse pas mes valeurs à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture portables...)



→ J'entretiens de bonnes relations avec mon voisinage. Je communique avec mes voisins et je les informe de mes absences.



J'adopte une « vigilance citoyenne » :

- J'informe immédiatement la gendarmerie de tout mouvement que je considère anormal dans mon quartier (en composant le 17).



→ Je pense à relever les immatriculations des véhicules qui me paraissent suspects.

Concernant la vigilance

## VELO : CASQUE OBLIGATOIRE POUR LES MOINS DE 12 ANS



Dès le 22 mars 2017, les enfants de moins de 12 ans devront porter un casque à vélo, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Encourager l'apprentissage du vélo comme activité physique - excellente pour la santé comme pour la qualité de l'air - nécessite, dès le plus jeune âge, d'adopter les bonnes habitudes de sécurité. Protéger les plus vulnérables fait partie des priorités du Gouvernement.

Ainsi, en application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo, le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans.

Le décret n° 2016-1800 relatif à cette obligation du 22 décembre 2016 a prévu un délai de 3 mois pour que chaque famille puisse avoir le temps de s'équiper correctement. L'entrée en vigueur de cette obligation sera donc effective à compter du 22 mars 2017.

Le port du casque à vélo sera obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passagers.

### Adultes, si vous encouragez vos enfants à pratiquer du vélo, montrez l'exemple !

S'équiper et choisir des équipements de sécurité individuels adaptés, dont le casque à vélo, doit s'apprendre dès le plus jeune âge. Et c'est bien souvent au travers de l'exemple de leurs parents que les enfants apprennent ou non à s'équiper. À cet égard, il a été constaté que les parents d'enfant équipé de casque sont enclins à en porter déjà un eux-mêmes.

Les enfants à vélo doivent donc porter un casque, à plus forte raison parce qu'ils sont inexpérimentés.

### La responsabilité de l'adulte est engagée :

Si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième classe (90 euros).

### L'accidentalité des enfants cyclistes :

- On estime à environ 5,5 millions les usagers vélo occasionnels ou réguliers âgés de moins de 12 ans.
- L'accidentalité routière des cyclistes âgés de moins de 12 ans concerne 181 enfants en 2015 parmi lesquels 1 enfant a été tué et 170 enfants ont été blessés, dont 71 blessés hospitalisés (ONISR, 2015).
- Sur une période de 5 ans (2011-2015), 1 178 enfants de moins de 12 ans ont été impliqués dans un accident de vélo, parmi lesquels 26 enfants ont été tués, 442 enfants ont été blessés hospitalisés, 665 enfants blessés légers et seulement 45 enfants ont été indemnes. 91 % de ces accidents (et 85 % des décès) se sont produits en agglomération (ONISR, 2015).

**À PARTIR DU 22 MARS 2017**

**À VÉLO, LE PORT D'UN CASQUE CERTIFIÉ  
SERA OBLIGATOIRE  
POUR TOUS LES ENFANTS  
DE MOINS DE 12 ANS.**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES



## ÉLAGAGE LE LONG DES LIGNES ÉLECTRIQUES



Les pannes d'électricité sont souvent observées lors d'épisode venteux et liées à des chutes d'arbres ou de branches.

L'élagage des arbres dont les branches se développent à proximité des lignes électriques est de la responsabilité de chaque propriétaire privé ou de la collectivité selon la situation. L'élagage constitue un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique.

### Les responsabilités

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant :

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

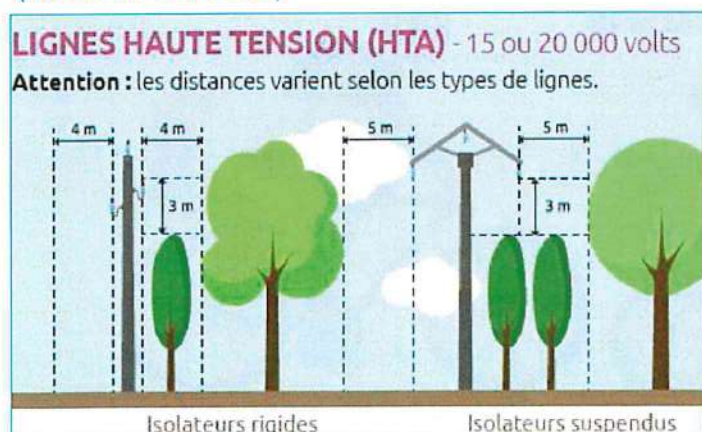
- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- le réseau électrique est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation. Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT\* sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr) (\* Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

L'élagage est à la charge d'enedis :

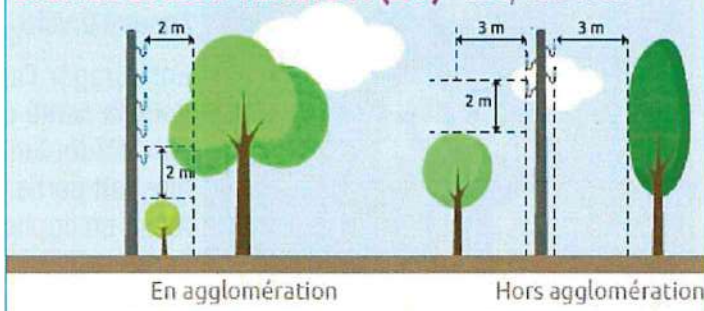
Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. »

### Les règles et les distances

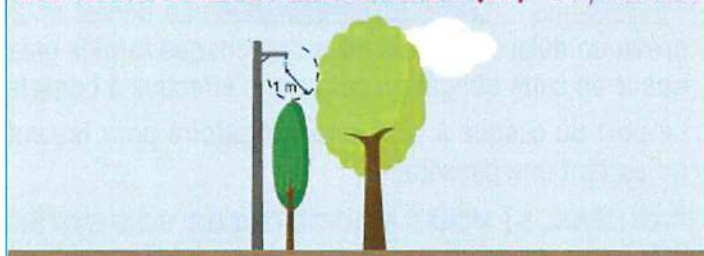
Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)



### LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



### LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



Règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques :

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble, ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750** suivi des deux chiffres de votre département.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.

#### CONSEIL N° 1 :

Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

#### CONSEIL N° 2 :

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

#### CONSEIL N° 3 :

Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

## LA QUALITÉ DE L'AIR

En janvier dernier, notre département a été touché par des pics de pollution aux particules fines rarement atteints. La qualité de l'air est liée à l'activité humaine ; elle est influencée par la météo.

### Les sources de pollutions

La qualité de l'air est étroitement liée aux substances émises dans l'atmosphère par les activités humaines et certaines sources naturelles. La pollution de l'air est principalement concentrée dans les zones urbanisées, à proximité de zones industrielles ou de grands axes de circulation. Les activités les plus émettrices sont les transports, l'industrie, le chauffage et l'agriculture.

**Les transports :** Les émissions de ce secteur concernent le transport routier, ferroviaire, aérien, maritime et fluvial. Les



émissions liées au trafic routier diminuent depuis une quinzaine d'années, grâce à une législation européenne qui impose des normes d'émissions de plus en plus drastiques sur les

émissions des véhicules mis en circulation (pots catalytiques, normes d'émissions, réduction de la consommation). Cependant, des efforts sur ce secteur restent à fournir compte tenu de l'augmentation continue du trafic. Par ailleurs, le diesel, à travers ses fumées noirâtres, émet beaucoup d'oxydes d'azote mais aussi de benzopyrènes. Le transport émet près de 60% des émissions d'oxyde d'azote (dont 90% imputables aux seuls véhicules Diesel).

**L'industrie :** Dans le secteur industriel, les plus grandes sources d'émissions sont réglementées et soumises à autorisation, voire déclaration annuelle de leurs émissions : raffineries, cimenteries, métallurgie, chimie, usines d'incinération des ordures ménagères, centrales thermiques etc...



D'importants efforts sur les rejets d'émissions dans l'air ont été réalisés ces dernières années par les plus gros industriels, grâce à une législation de plus en plus sévère, qui a conduit à une généralisation progressive de procédés de dépollution.

D'autres sources industrielles plus diffuses contribuent également aux émissions de ce secteur (carrières, BTP, ...)

**Le chauffage :** Le chauffage des locaux d'habitation représente la source la plus importante de consommation d'énergie et d'émissions de polluants.

Dans le secteur résidentiel, si le chauffage au bois présente des atouts indéniables en terme d'émission de gaz à effet de serre, il peut être fortement émetteur de



particules et autres composés toxiques dans l'air en raison de l'utilisation d'appareils individuels non performants, l'utilisation de bois humide ou de mauvaise qualité, du mauvais entretien du conduit de cheminée... Par temps froid, en Rhône-Alpes, le chauffage individuel au bois peut contribuer jusqu'à 68% des émissions totales de particules fines.

### Les activités agricoles :

Le secteur agricole contribue majoritairement aux émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) (élevage), et d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) (engrais azotés, stockage de déjections animales) ainsi que de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et de pesticides (cultures). Le travail du sol, ainsi que l'utilisation des engins agricoles et le chauffage des bâtiments contribuent dans une moindre mesure aux émissions de particules primaires



et d'oxydes d'azote. Les émissions de ce secteur sont en légère baisse (-16 % pour le NH<sub>3</sub>) depuis une quinzaine d'années en lien avec la diminution des surfaces cultivées, des cheptels et une amélioration technologique du parc d'engins agricoles.

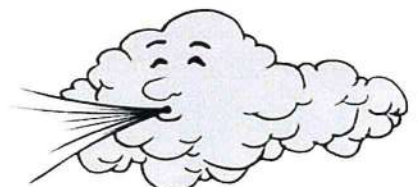
### L'effet de la météo

En effet, la climatologie (vitesse et direction du vent, température, rayonnement, pression atmosphérique...) influence le transport, la transformation et la dispersion des polluants.

**Le vent :** Une fois émis par une source dans l'atmosphère, un polluant va se disperser dans l'air.

Le vent est un élément fondamental tant par sa direction pour orienter les panaches de polluants, que par sa vitesse pour les diluer plus ou moins dès l'origine.

Plus la vitesse du vent est faible et plus les polluants risquent de s'accumuler.



**La pluie :** La pluie est généralement bénéfique pour la qualité de l'air car les précipitations « lessivent » l'atmosphère en diminuant les concentrations dans l'atmosphère.

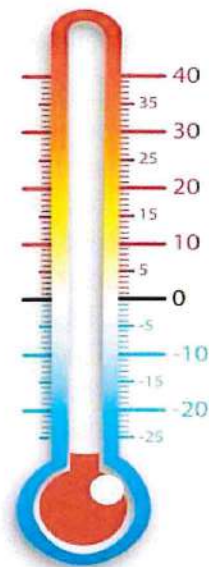
Le principe général repose sur le fait que l'eau qui tombe va interagir avec les polluants présents lors de sa chute et ainsi les transformer ou les déposer au sol. Il existe cependant des effets pervers dans ce phénomène ; le lessivage est un phénomène efficace pour réduire ces concentrations mais les particules ainsi « lessivées » se retrouvent dans le sol et participent à la pollution des sols et des eaux.



**La température :** Les températures, trop élevées ou trop basses sont défavorables à la qualité de l'air.

La température agit à la fois sur la chimie et les émissions des polluants.

Ainsi certains composés voient leur volatilité augmenter avec la température, c'est le cas des composés organiques volatils. Le froid, lui, augmente les rejets automobiles du fait d'une moins bonne combustion. La chaleur estivale et l'ensoleillement favorisent les processus photochimiques, comme la formation d'ozone.



## Évolution de la qualité de l'air dans notre territoire

Les émissions sont globalement en diminution de 2000 à 2015 comme au niveau régional, une baisse moins marquée pour les polluants concernés par le contentieux européen.

**PM10, PM2.5 (particules fines) : diminution** grâce au renouvellement progressif des appareils de chauffage individuel au bois, au renouvellement du parc automobile et à l'industrie (amélioration des procédés de dépollution, fermeture de certains sites ou réduction d'activités).

**NOx (oxyde d'azote et dioxyde d'azote) : diminution** grâce au renouvellement progressif du parc automobile et aux progrès de technologies industrielles.

**SO2 (dioxyde de soufre) : diminution** liée au secteur de l'industrie et au transport routier (renforcement des réglementations).

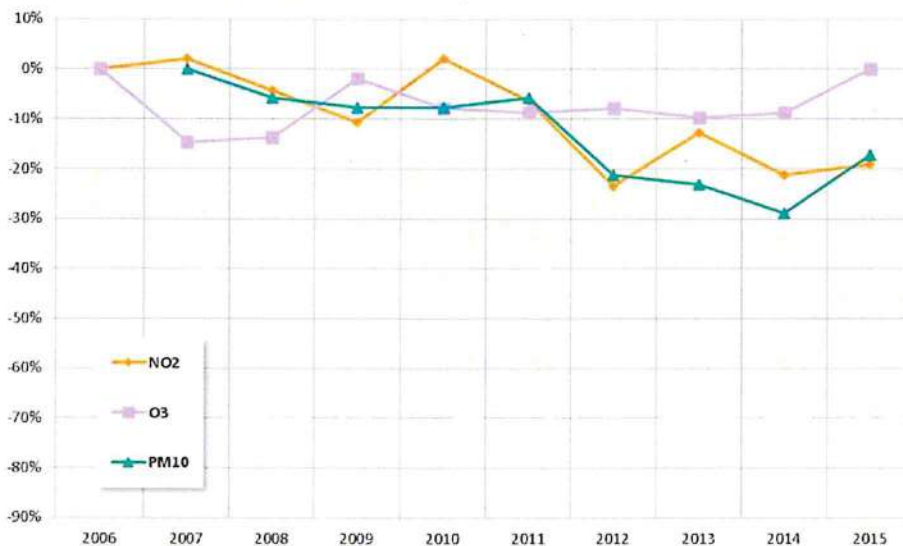
**Dioxines/furanes : forte baisse** entre 2004 et 2006 (mise en conformité des incinérateurs à des normes plus restrictives).

**GES (gaz à effet de serre) : baisse moins marquée** que pour les autres polluants (consommation d'énergie soutenue jusqu'à 2005)

**Forte baisse des émissions de COVNM (précurseurs de l'ozone) :** Equipement en pots catalytiques des véhicules essence, baisse de la teneur en solvants dans les peintures, vernis...



Evolution des concentrations moyennes annuelles entre 2006 et 2015



Amélioration modérée de la qualité de l'air :

- ◆ Stabilité pour l'ozone (O3) : en 2015, retour à des niveaux équivalents à 2006
- ◆ Baisse modérée pour le dioxyde d'azote (NO2) et pour les particules

## Impacts sanitaires chez l'homme

Le Commissariat Général au développement Durable a évalué les coûts sanitaires de la pollution de l'air en France de 0.9 à 1.8 milliards d'Euros par an. Ils concernent les soins pour les principales pathologies associées à la pollution de l'air ; l'asthme représentant la part la plus importante de ce coût (entre 40 et 60 %).

Les pathologies liées à la pollution affectent en priorité le système respiratoire, première voie d'entrée des polluants dans l'organisme et le système cardiovasculaire. Les pathologies les plus courantes des voies respiratoires sont l'asthme, les bronchites aiguës ou chroniques, les cancers des voies respiratoires et les broncho-pneumopathies obstructives chroniques (ou BPCO).

Les populations les plus sensibles sont :

- **Les enfants** dont les poumons ne sont pas



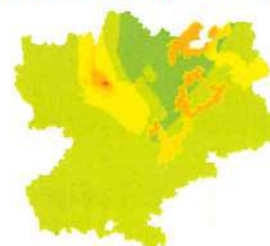
complètement formés (la fin de la croissance de l'appareil pulmonaire se produit vers 10- 12 ans selon les enfants),

- **Les personnes âgées**, en raison du vieillissement des tissus respiratoires et de pathologies plus fréquemment associées, ainsi que d'une diminution des défenses respiratoires,
- **Les personnes souffrant de pathologies chroniques** (par exemple maladies respiratoires chroniques allergiques et asthmatiques ou maladies cardio-vasculaires), les diabétiques,
- **Les fumeurs**, dont l'appareil respiratoire est déjà irrité par le tabac.

### Agissons !

Pour la troisième année consécutive, la pollution de l'air s'impose comme la principale préoccupation environnementale des Français (42%). De même, 83 % des Rhônalpins se déclarent inquiets de la qualité de l'air qu'ils respirent.

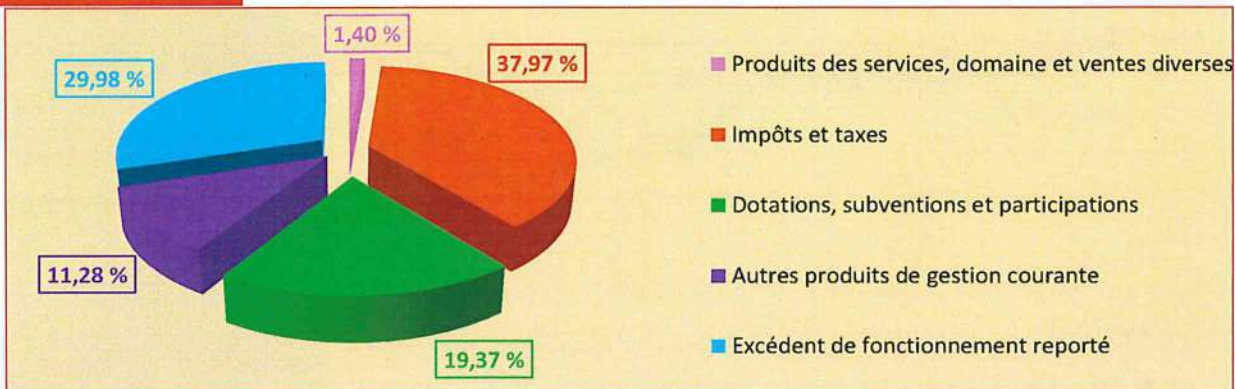
Afin de sensibiliser les rhônalpins aux incidences de certaines pratiques, qui paraissent anodines, pour la qualité de l'air, Air Rhône-Alpes a réalisé en 2013 et 2014 une campagne de communication ludique et interactive : « De l'air dans vos idées reçues » <http://delair.air-rhonealpes.fr>



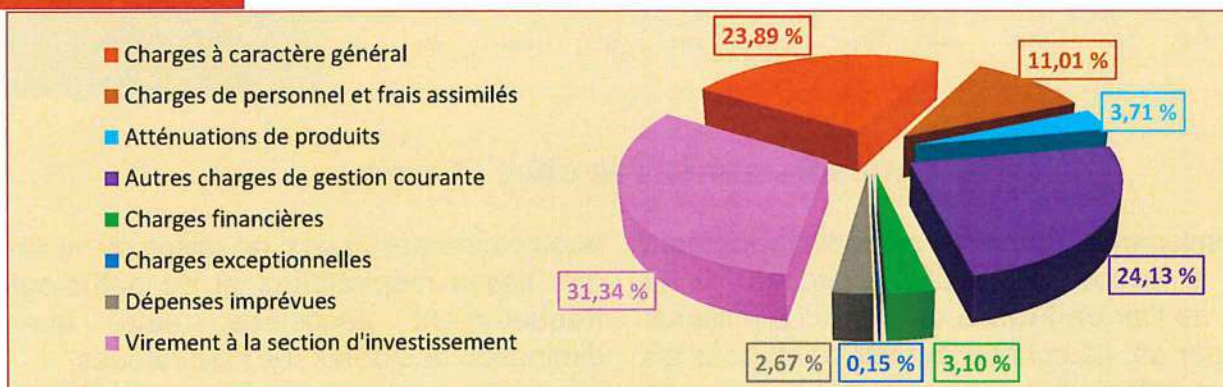
Vous pouvez consulter la qualité de l'air dans votre commune sur le site : <http://www.air-rhonealpes.fr/>

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016**

**Recettes**



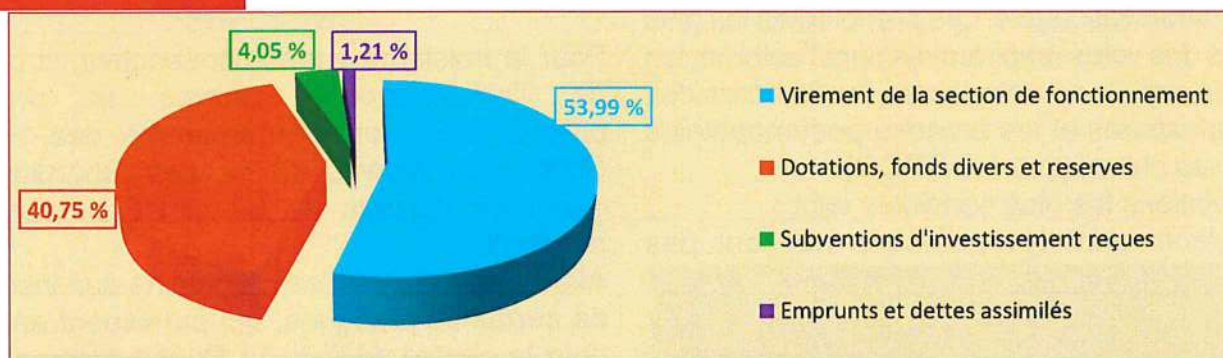
**Dépenses**



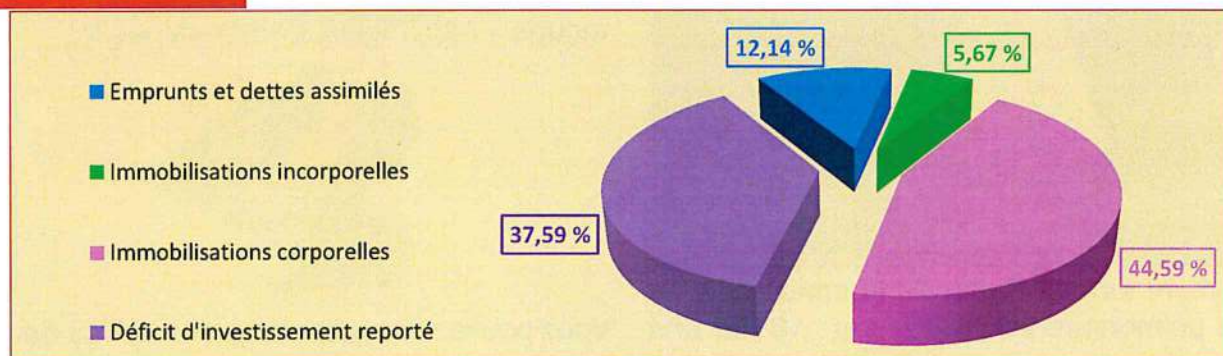
**Le budget prévisionnel adopté pour la section de fonctionnement est de 212 753 €.**

**BUDGET D'INVESTISSEMENT 2016**

**Recettes**



**Dépenses**



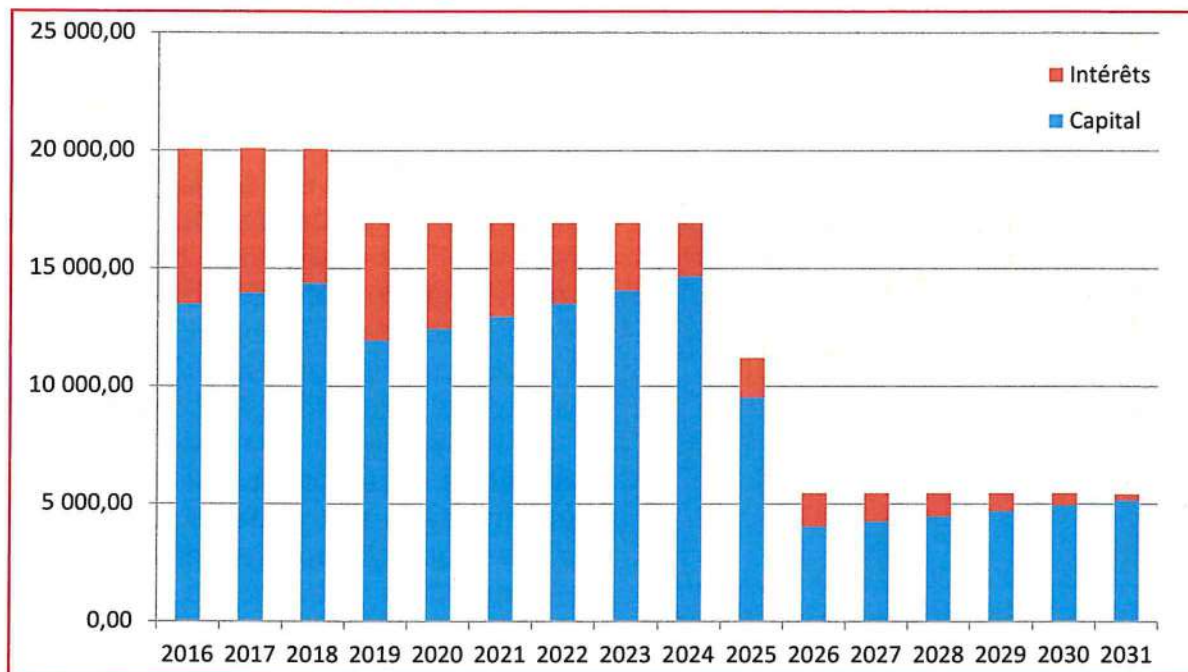
**Le budget prévisionnel adopté pour la section d'investissement est de 123 511,99 €.**

**INVESTISSEMENT 2016**

PLU	5 123 €
Acquisitions et divisions foncières	2 041 €
Salle des fêtes (menuiserie, sécurité)	2 089 €
Toiture église	18 234 €
Accessibilité toilettes publiques	17 349 €
Petit matériel	299 €
Chaudière Mairie / Ecole	7 447 €
Chauffe-eau Mairie	1 043 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 625 €</b>



**ANNUITÉS D'EMPRUNTS**



L'endettement de la commune s'élève à **724 € par habitant en 2016**, un niveau encore nettement supérieur à celui des **communes de la même strate** qui se situe à **540 € par habitant**.  
Il faudra attendre 2019 pour atteindre ce niveau d'endettement moyen.

**BUDGET ASSAINISSEMENT 2016**

**SECTION D'EXPLOITATION**

<b>DÉPENSES</b>	11	Gestion courante	10 212 €
	65	Autres services extérieurs	4 963 €
	66	Charges financières	3 825 €
	68	Dotations amortissements	27 600 €

**TOTAL 46 600 €**

<b>RECETTES</b>	70	Prestation de services (redevance)	21 000 €
	74	Subventions d'exploitation	11 600 €
	77	Produits exceptionnels	14 000 €

**TOTAL 46 600 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	1	Déficit reporté	18 672 €
	13	Amortissement des subventions	14 000 €
	16	Remboursement d'emprunts et dettes	13 600 €
	21	Immobilisations corporelles	5 000 €

**TOTAL 51 272 €**

<b>RECETTES</b>	10	Apports, dotations et réserves - FCTVA	4 831 €
	16	Emprunts	18 841 €
	28	Amortissement des immobilisations	27 600 €

**TOTAL 51 272 €**

## TRAVAUX ACCESSIBILITÉ

Concernant les travaux sur la commune, 2016 a été la **continuité du programme sur 3 ans de mise en accessibilité** des Etablissements Recevant du Public. Après la salle polyvalente l'année dernière, ce sont les toilettes publiques qui ont bénéficié de gros travaux.

Ceux-ci ont commencé par la démolition des anciens WC extérieurs de l'école qui n'étaient plus utilisés depuis une vingtaine d'années, puis des toilettes publiques existantes qui étaient en état de délabrement.

Cela a été également l'occasion de mettre en conformité les évacuations des eaux usées et pluviales. Les trois fosses « toutes eaux » d'un volume de 6 m<sup>3</sup> toujours présentes des anciennes toilettes de l'école, qui engendraient de l'insalubrité, ont été vidées et comblées.



Démolition des anciens WC de l'école et des toilettes publiques



Démantèlement anciennes fosses toutes eaux

Ensuite un décaissement de 40 centimètres a été réalisé dans les anciens dallages successifs issus de transformations anciennes, afin de retrouver un accès de plain-pied depuis l'extérieur. Dur travail de déconstruction, car les bétons coulés en place se sont révélés d'une extrême dureté. La présence toute proche de la chaufferie et d'une cuve à fioul a compliqué la tâche. Cette étape a été réalisée d'une main experte et précise par l'entreprise de maçonnerie GUILLOT Dominique d'Hautecourt.

Evidemment, ces travaux ont mis à mal la fresque réalisée par les élèves de DROM en 1995. Mais ce sera pour mieux renaître, car un projet est déjà imaginé pour les prochaines années.

La porte d'accès a été également modifiée, élargie par un déplacement des jambages existants et rabaissée avec l'utilisation d'un linteau en pierre de DROM aimablement offert par Monsieur Raymond GUILLOT. Il en est d'ailleurs vivement remercié.

Ces travaux permettront à la commune d'être en **conformité avec la réglementation** ; ils permettront aussi d'offrir un **confort d'accueil** supplémentaire aux visiteurs et aux groupes scolaires que nous voyons défiler tout au long de l'année dans notre village.

Ces travaux bénéficient d'une aide de l'Etat de 35 % pour un montant estimatif des travaux de 18 215,98 € HT.



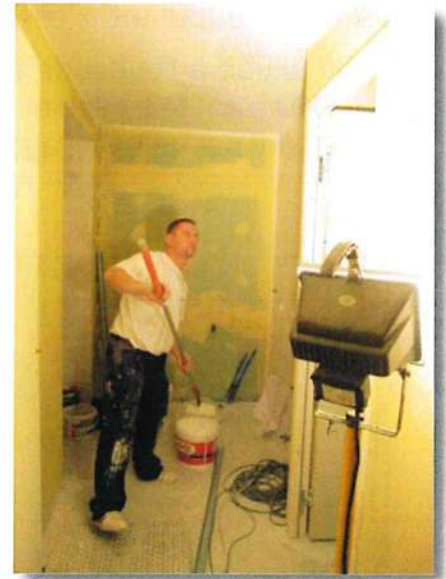
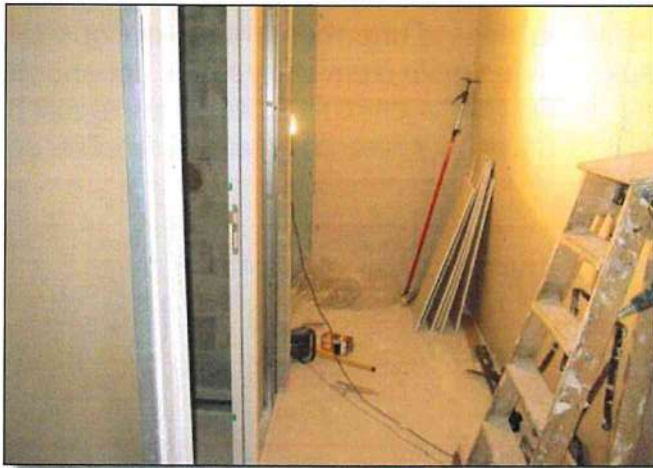
A l'occasion de ces travaux, **une prise électrique extérieure** a été installée afin de permettre la **recharge éventuelle des véhicules électriques**.

De tels équipements sont indispensables pour développer ce type de motorisation plus respectueux de l'environnement.

### Modification de la porte extérieure :



**Entreprise Tof' Peinture de DROM à l'oeuvre sur les plafonds.**



## TRAVAUX BATIMENTS

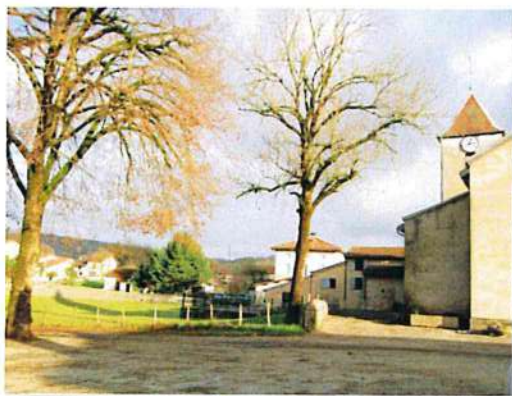
### Toiture de l'église :

Des travaux importants ont été réalisés sur la toiture de l'église en 2016. C'est le toit du chœur qui fait l'objet des soins de l'entreprise PERRET et Fils charpente de MEILLONNAS. Le montant des travaux s'est élevé à 16 586 € HT avec une subvention de 15 % du Département. Ce fut un chantier très technique avec des tuiles écailles, un litelage très serré et un ouvrage compliqué contre le clocher à remettre en état.



Cette toiture avait bien souffert et laissait entrer l'eau à l'intérieur du bâtiment. Il est maintenant nécessaire de faire le point sur la suite des travaux à prévoir sur les autres toitures pour étancher cet édifice public.

### Elagage :



Près de l'église, sur le terrain récemment acquis par la commune, un arbre commençait à prendre trop d'ampleur et les branches se rapprochaient du toit de l'église. Ses feuilles obstruaient les chéneaux.

Une opération a été menée par des conseillers municipaux pour élaguer cet arbre.

Les élus ont choisi de conserver ce frêne afin d'ombrager la zone de jeux

du terrain multisport. Les branches repousseront très vite et offriront de l'ombre sans risque de chute de bois mort.



## Butte place Docteur GAILLARD :

La butte située à l'ouest de la Place du Docteur GAILLARD a fait l'objet de travaux, en commençant par un nettoyage complet des lieux.



Puis Yohann, notre employé communal, a effectué la pose d'une membrane afin que la végétation indésirable n'envahisse plus cet endroit.

Des plantations d'arbustes rampants sont prévues dans l'hiver pour orner cette butte et simplifier son entretien.



## TERRAIN MULTISPORT

Ce projet, souhaité par les adolescents depuis des années, étudié par les élus à maintes reprises, n'a jamais été aussi près de son aboutissement. Plusieurs endroits ont été envisagés et le projet a évolué. Maintenant, il est temps de penser à sa réalisation.

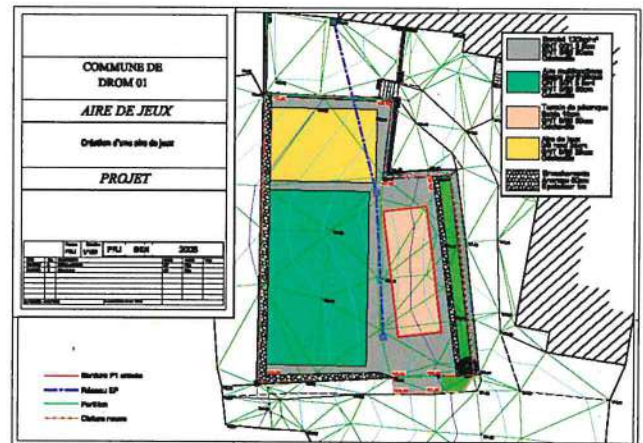
Il fallait trouver un emplacement satisfaisant par sa configuration et sa localisation. Le terrain au Nord de l'église répondait à ces critères. En effet, il est facile d'accès pour nos écoliers et situé à proximité de la salle polyvalente.

Ce terrain au Nord de l'église est une opportunité de doter la commune d'équipements nécessaires pour offrir des possibilités de jeux aux enfants.

Cette acquisition foncière permet également

d'assurer une continuité et un agrandissement de notre place publique.

Le montant prévisionnel des opérations est de 80 000 € qui seront subventionnés à hauteur de 63.%.



La prise en compte des besoins de l'école a été déterminante : les écoliers n'auront qu'à traverser la place !

## Tunnel d'assèchement de la vallée DROM RAMASSE

**Visite du tunnel de Drom le 19 NOVEMBRE 2016**

Cette année, Philippe Vermeil, président de l'AGEK (Association de Gestion des Espaces Karstiques), récemment médaillé de bronze de "l'engagement associatif et pour la jeunesse et les sports" a proposé la visite du tunnel de Drom

aux habitants de la vallée sèche de Drom et Ramasse. C'est une vingtaine de personnes qui ont ainsi pu profiter de l'excursion pour découvrir une faune et une flore particulières en milieu karstique. Le tunnel reste une curiosité géologique.



### Escalier

**Cette année, un escalier a été installé afin de sécuriser les entrées et sorties du tunnel et d'en faciliter l'accès lors des visites proposées et encadrées par l'AGEK. Ce projet a été aidé par le Département de l'Ain et le Syndicat mixte interdépartemental du Suran et ses affluents (SMISA).**



### URBANISME

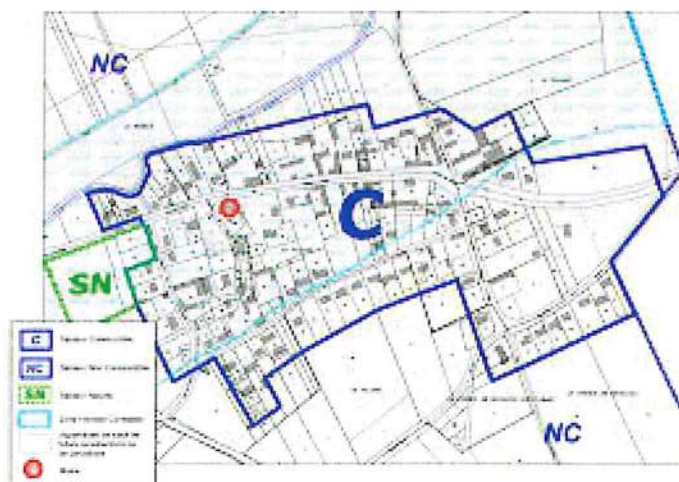
L'urbanisme a été au cœur des discussions du Conseil Municipal en 2016.

Lors de sa réunion du 12 septembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de ne pas maintenir la délibération de prescription du Plan Local d'Urbanisme datée du 2 juillet 2010. Puis, lors de sa réunion du 14 novembre 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour établir une délibération de prescription d'une carte communale.

La population sera tenue informée et associée à l'élaboration de ce document d'urbanisme.

La carte communale est un véritable document d'urbanisme, elle a pour objet de délimiter les

secteurs constructibles de la commune, selon un accord entre la commune et l'État.



Elle permet à la commune d'éviter la « règle de la constructibilité limitée » (qui autorise les constructions dans les « parties actuellement urbanisées ») et de fixer ses propres « règles du jeu » : ainsi, la carte communale peut classer en zone inconstructible des terrains inclus dans les « parties actuellement urbanisées » de la commune ou, à l'inverse, élargir le périmètre constructible au-delà des « parties actuellement urbanisées ».

**Dans les secteurs constructibles, le règlement national d'urbanisme (RNU) s'applique.**

**Dans les secteurs non constructibles, seul sont autorisés :**

- la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre ou la restauration des bâtiments dont l'essentiel des murs porteurs subsiste ;
- l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ;
- la réalisation de constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

**Les communes dotées d'une carte communale peuvent décider de :**

- délivrer les permis de construire ;
- utiliser le droit de préemption urbain pour acheter les terrains concernés par un projet d'équipement ou d'aménagement.

## FIBRE OPTIQUE

Depuis plusieurs années, nous attendions avec impatience le raccordement à la fibre optique. En effet, notre village est **proche d'une « autoroute optique »** installée depuis plusieurs années, mais la mise en oeuvre d'une bretelle de raccordement commençait à tarder.



Dans notre département, le **Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)**, en partenariat avec les communes de l'Ain, déploie le **réseau public Fibre Optique Li@in (Liaison Internet de l'Ain)**.

Les difficultés rencontrées par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain « SIEA » ont été multiples : utilisation d'une technologie non mature, litige avec Orange, faible retour sur investissement avec seulement 25 000 abonnés, lourd endettement. Tout cela a retardé ce déploiement.

A ce jour, près de **50% des communes du département de l'Ain** sont ouvertes au service Très Haut Débit Fibre Optique Li@in ; cependant, dans de nombreuses communes, l'éligibilité au service ne concerne pas la totalité du territoire communal. Notre commune a été **inscrite au programme 2016**.



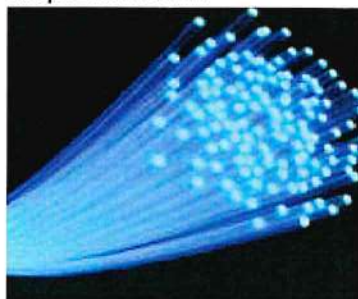
Aujourd'hui, un **avant-projet de raccordement est établi** et toutes les maisons ont fait l'objet d'une étude de raccordement. C'est pour cela que des courriers ont été envoyés aux propriétaires, afin d'avertir des travaux qui seront effectués et d'établir des conventions lorsque des surplombs de câbles sur les terrains sont nécessaires. Ce sont ainsi 28 conventions qui ont été rédigées.

Une convention de travaux pour la mise en place et le raccordement d'une armoire NRO (Noeud de Raccordement Optique) a été signée au mois de décembre entre le syndicat et la commune. C'est l'entreprise SOBECA qui réalisera ces travaux. Cette armoire sera installée, au printemps, derrière l'abri bus.

Ce sera le point de départ du déploiement de la fibre sur le village.

La date de raccordement à l'utilisateur n'est pas connue, mais le projet avance rapidement sur notre commune.

Il est possible de consulter **reso-liain.fr** pour connaître l'état d'avancement de ce déploiement.



Espérons que notre commune soit bientôt dans la liste des communes ouvertes au service du très haut débit.

## UNE GRANDE INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DES HABITANTS

A compter du 1er janvier 2017, 6 intercommunalités et Bourg-en-Bresse Agglomération ont fusionné pour devenir la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse : CA3B.

### Présentation du territoire

**Le territoire comprend :  
75 communes sur 1 300 km<sup>2</sup>  
avec 130 000 habitants.**

Il regroupe :

la CA de Bourg-en-Bresse  
avec **74 000 habitants**,

la CC de Montrevel-en-Bresse  
avec **17 500 habitants**,

la CC de la Vallière  
avec **10 000 habitants**,

la CC de Treffort-en-Revermont  
avec **9 500 habitants**,

la CC du canton de Coligny  
avec **7 000 habitants**,

la CC du canton de St-Trivier-de-Courtes  
avec **6 500 habitants**,

la CC Bresse-Dombes-Sud-Revermont  
avec **6 500 habitants**.

### Caractéristiques :

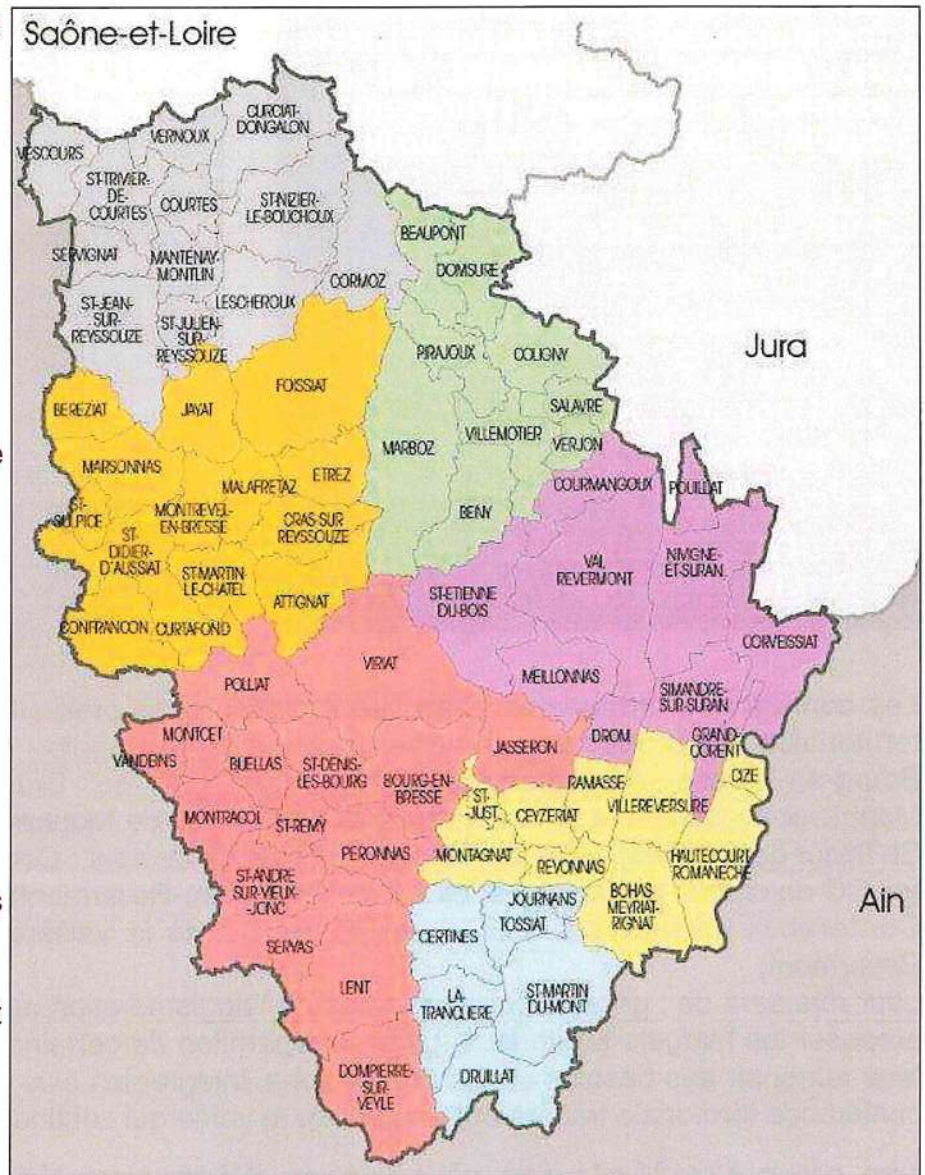
- Un territoire idéalement situé et desservi : les autoroutes A39, A40 et A42 placent le grand bassin de Bourg-en-Bresse en position idéale de carrefour européen, sur les axes Nord - Méditerranée et Europe -centrale - Atlantique.

- Le territoire dispose de voies de communication exceptionnelles par rapport à sa dimension, ainsi la desserte ferroviaire TGV et TER permet de développer les échanges avec la Suisse, la région lyonnaise et parisienne.

- A l'articulation des agglomérations lyonnaise et genevoise, Bourg-en-Bresse constitue un véritable pôle d'équilibre de la région Auvergne/Rhône-Alpes, en lien avec le réseau de villes moyennes qui structurent le territoire : Mâcon, Villefranche-sur-Saône, Ambérieu-en-Bugey, Oyonnax, Lons-le-Saunier.

9<sup>ème</sup> aire urbaine de la région Auvergne/Rhône-Alpes, ce territoire de 130 000 habitants a gagné 20 000 habitants au cours des 14 dernières années. 36% de la population a moins de 29 ans.

C'est un bassin d'emploi dynamique avec un taux de chômage établi à 7,5 %, plus faible que la moyenne nationale.



## Organisation politique

**Le nombre d'élus communautaires est de 119 élus. La représentation des communes au sein du conseil communautaire se fait au prorata du nombre d'habitants et en assurant à chacune 1 représentant quelle que soit sa taille :**

- Bourg-en-Bresse : 32,
- Péronnas : 4,
- Saint-Denis les Bourg : 4,
- Viriat : 2,
- Attignat : 2,
- Ceyzériat : 2,
- Péronnas : 4,
- Autres communes : 1 élu chacune.



Les conférences territoriales permettront d'assurer la proximité avec les territoires et 4 antennes territoriales seront maintenues : Pôle territorial Bourg Agglo : Conférence territoriale de Bourg (ex Bourg-en-Bresse Agglomération), Pôle territorial de Bresse : Conférence territoriale de Montrevel-en-Bresse et antenne de St-Trivier (ex CC de Montrevel-en-Bresse et ex CC du canton de St-Trivier-de-Courtes), Pôle territorial de Bresse Revermont : Conférence territoriale de Val Revermont (ex CC du canton de Coligny et ex CC de Treffort-en-Revermont), Pôle territorial de Sud Revermont : Conférence territoriale de Ceyzériat (ex CC de la Vallière et ex CC Bresse - Dombes - Sud Revermont).

Leur rôle sera de : gérer les compétences de l'agglomération au plus près des habitants, préparer et proposer les budgets territoriaux, gérer la répartition de certains budgets, piloter les services locaux, faire remonter des besoins et des propositions, intégrer les élus des anciennes intercommunalités. La conférence territoriale traitera notamment de la voirie qui continuera à être gérée de la même façon.

## Les axes stratégiques et champs d'intervention

- Soutenir et développer l'attractivité du territoire
  - o Développement économique
  - o Mobilité, transport et déplacements
  - o Aménagement de l'espace communautaire



- Agir pour la préservation de l'environnement et initier la transition énergétique
  - o Développement durable, protection et mise en valeur de l'environnement
  - o Gestion des déchets ménagers et assimilés

- Promouvoir la solidarité et la cohésion sociale en associant les habitants et les acteurs du territoire
  - o Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
  - o Action sociale
  - o Équilibre social de l'habitat
  - o Politique de la ville



## Exécutif de la CA3B



Le 13 janvier 2017, le conseil d'agglomération a été installé. Jean-François Debat, Maire de Bourg-en-Bresse a été élu Président. L'exécutif est composé de 15 Vice-Présidents et 10 conseillers délégués (dont Alain Binard, maire délégué de Germagnat).



1<sup>er</sup> Vice-Président  
**Michel Brunet**  
Maire de St Triviers  
Service aux communes



2<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
**Monique Wiel**  
Maire de Val-Revermont  
Tourisme et Conférence  
Bresse Revermont



3<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Michel Fontaine**  
1<sup>er</sup> adj de Bourg-en-B.  
Développement  
économique, emploi



4<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Bernard Perret**  
Maire de Viriat  
Finances,  
Budget



5<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Jean-Pierre Roche**  
Maire de Montrevel  
Admin. Générale, RH,  
mutualisation



6<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Jean-Luc Luez**  
Maire de Bohas/Meyriat  
Projet,  
stratégie territoriale



7<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Alain Gestas**  
Maire de Marboz  
Equipements sociaux  
et enfance



8<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Daniel Rousset**  
Maire de La Tranclière  
Patrimoine et  
voirie



9<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Sylviane Chêne**  
Adj. . de Bourg-en-B.  
Enseignement  
supérieur et cultures



10<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Jean-Yves Flochon**  
Maire de Ceyzériat  
Conférence  
Sud Revermont



11<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Guillaume Fauvet**  
Maire de St Denis-les-B.  
Transports et  
mobilités



12<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Aimé Nicollier**  
Maire de Lescheroux  
Agriculture, ruralité  
et forêt



13<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Christian Chanel**  
Maire de Péronnas  
Habitat, logement,  
gens du voyage



14<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
**Claudie Saint-André**  
Adj. . de Bourg-en-B.  
Aménagement/  
Urbanisme



15<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Walter Martin**  
Maire d'Attignat  
Aménagement  
numérique

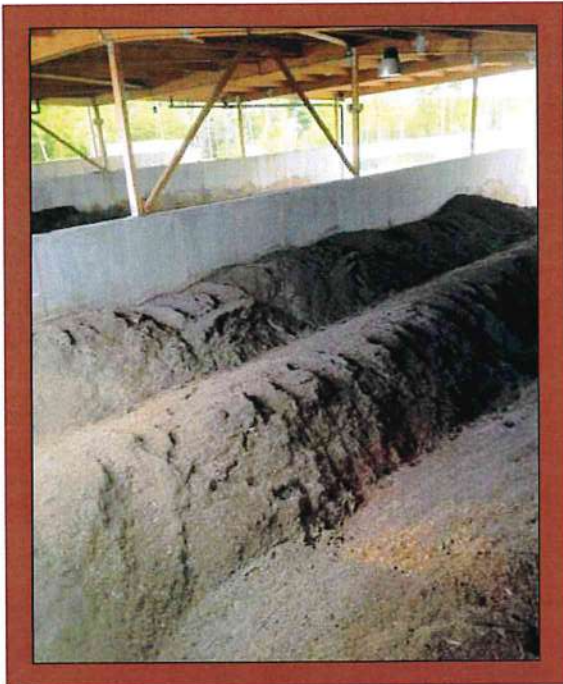
## TRAITEMENT DES DÉCHETS : OVADE



L'usine Ovade a été mise en service au cours de l'année 2016 : désormais, l'ensemble des ordures ménagères des habitants est traité par méthanisation pour produire de l'électricité, de la chaleur et du compost. Moins de 3 mois sont nécessaires pour produire un compost de qualité, destiné à l'agriculture. Des ferrailles et des déchets inertes sont également récupérés grâce au tri en amont de la méthanisation.



**OVADE**  
UNITÉ DE VALORISATION  
BIO-ÉNERGÉTIQUE



Les derniers essais au sein de l'usine se sont déroulés jusqu'à la fin de l'été.

Au cours des 4 mois d'exploitation entre septembre et décembre dernier, l'usine Ovade a permis de traiter 1 500 tonnes de végétaux et plus de 19 000 d'ordures ménagères.

La moitié environ de ces ordures ménagères n'est pas valorisable : ces résidus sont séparés et enfouis dans les casiers du site de La Tienne.

2017 sera donc la première année complète de fonctionnement optimal de l'usine de méthanisation Ovade.

Elle permettra de produire environ 9 000 MWh, de quoi alimenter en électricité près de 3 000 foyers ! Pour un bon résultat dans la valorisation des matières et un fonctionnement optimum, OVADE ne souhaite pas certains produits en entrée. Nous devons donc impérativement recycler ces produits.

**Les indésirables dans l'usine OVADE s'appellent :**



**VERRE, PRODUITS NOCIFS, TEXTILES.**

**Pas de verre dans ma poubelle... Pourquoi ?**

- Pour que l'usine Ovade fonctionne de manière optimale : pas de matière abrasive qui viendrait endommager les tapis de tri ;
- Pour que l'usine Ovade produise de l'électricité à partir du biogaz issu de la fermentation des déchets organiques (déchets qui sont séparés lors de l'étape de tri mécano-biologique) ;
- Pour que l'usine Ovade produise du compost de qualité, sans éclat de verre, destiné à l'agriculture.

**Le verre : j'en fais quoi ?**

Rappel des consignes de tri :

- Bouteilles, bocaux, pots et flacons en verre... = à trier et à déposer dans les colonnes de tri du verre pour être recyclés
- Verre à boire cassé, mais aussi vaisselle cassée, vitres, ampoules... = à porter à la déchèterie (gravats et/ou encombrants)

**Pourquoi faut-il recycler le verre ?**

- c'est un matériau noble qui se recycle indéfiniment et qui est facile à identifier donc à trier.
- c'est un énorme gaspillage de le jeter dans les ordures ménagères, notamment en terme de poids et de volumes transportés inutilement.
- nous évoluons vers un traitement toujours plus fin de nos déchets ménagers.

**Et les produits nocifs ?**

Produits de bricolage, de jardinage, produits ménagers, peintures, solvants sont à déposer à la déchèterie, tout comme les chiffons souillés avec ces mêmes produits.

Les ampoules et les piles peuvent être déposées en magasin mais aussi en déchèterie.

Les médicaments, quant à eux, qu'ils soient périmés ou non, sont à rapporter en pharmacie.

### Que faire des textiles et pourquoi posent-ils des problèmes à OVADE?

**Pas dans ma poubelle ! Direction Tremplin, Emmaüs, Le Relais ou la déchèterie où ils pourront être valorisés s'ils ne sont pas souillés avec des produits toxiques.**

#### Les vêtements encore utilisables ?

Les vêtements dont je ne me sers plus mais qui sont encore portables, je les donne à Emmaüs, dans les colonnes de l'association Tremplin ou encore dans les bornes du Relais. Ils seront remis en état puis vendus. Pensez également à la revente, au troc ou aux dons !

#### Les vêtements ou linges abîmés, les chiffons propres, et même les chaussettes trouées ?

Je les dépose dans les colonnes de Tremplin ou du Relais : tous ces textiles seront recyclés en panneaux isolants, utilisés dans la construction ou en chiffons d'essuyage pour l'industrie.

#### Les chiffons souillés par des produits de bricolage ?

Je les dépose à la déchèterie la plus proche de chez moi : ils seront collectés avec les produits toxiques, et éliminés correctement.

#### Pourquoi il ne faut pas jeter les textiles dans la poubelle des ordures ménagères ?

Ces textiles, hormis les chiffons souillés, seront réutilisés (revente, dons) et valorisés. S'ils sont jetés à la poubelle, ils ne pourront pas être réutilisés car enfouis sur le site de La Tienne, avec les refus d'OVADE. En effet, l'usine de méthanisation n'est pas conçue pour traiter ces textiles : au contraire, ces derniers sont même fortement indésirables pour le procédé car ils forment des torons, d'énormes amalgames de déchets entremêlés qu'il faut évacuer à l'aide d'engins.

Les chiffons souillés, s'ils sont jetés à la poubelle, risquent de répandre leur produit toxique sur la matière organique (nos restes de repas et épluchures), destinée à devenir du compost.

Or pour produire du compost de qualité, les éléments nocifs sont à bannir de nos poubelles !

### Stockage déchets et usine OVADE

En savoir plus :  
[www.ovade.fr](http://www.ovade.fr)  
[www.tremplin01.com](http://www.tremplin01.com)  
[www.lerelais.org](http://www.lerelais.org)

Toron formé par les textiles



## VOIRIE Programme 2016

A la demande de la commission voirie de la commune, la CCTER a réalisé cette année la réfection de l'Impasse du Garde Champêtre en bicouche.



Comme chaque année, un programme de point à temps a été réalisé ; il consiste à boucher les trous en formation avec de l'enrobé à froid et/ou un coulis qui permet de maintenir nos routes en bon état. Cette année ces opérations ont concerné : la montée des Vignes, le Chemin des Meaux Jours, le Chemin des Montbéliardes, la route Hector Caillat, le Chemin des écoliers, la Place.



## Elagage



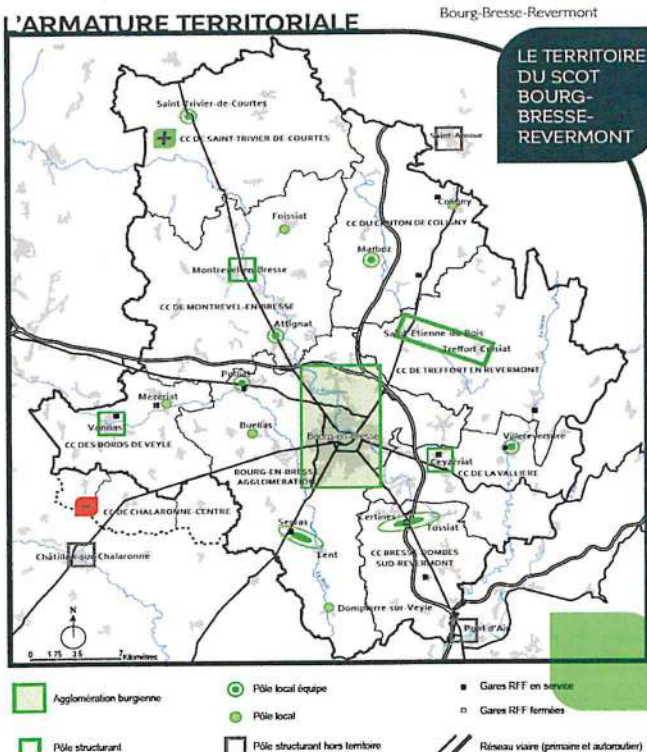
Le programme d'élagage a concerné les chemins suivants : Chemin de le Livette (à la limite de Meillonas, Chemin de Fontenailles, Chemin du camp, Chemin des Pierres, Chemin du Réservoir, chemin des Conches, chemin du bas de Javernaz, chemin du bas de Fontenailles, chemin du Bougeon.

## REVISION DU SCOT -Schéma de COhérence Territoriale-

Le document en vigueur depuis 2008

La révision du SCOT a été approuvée par le Comité Syndical du 14 décembre 2016. Un premier SCOT validé est en vigueur depuis 2008. Il était structuré en 3 orientations stratégiques :

- Développer : permettre la croissance démographique, favoriser le dynamisme économique
- Structurer le territoire
- Maitriser le développement : limiter l'étalement urbain et la consommation d'espace, améliorer la qualité urbaine, préserver la qualité des paysages naturels et la biodiversité.



Ces orientations sont mises en oeuvre et traduites localement lors des révisions de PLU (Plan Local d'Urbanisme) et de cartes communales. Elles ont été déclinées en fonction de l'armature territoriale qui hiérarchise les communes selon leur poids démographique et leur rayonnement.

Cette hiérarchisation permet ensuite de différencier les orientations et les objectifs suivant le niveau de telle ou telle commune.

En 2015, sur le territoire, 41 documents d'urbanisme sur 64, soit 64% sont compatibles avec le SCOT BBR. Les prescriptions du SCOT ont conduit à un déclassement dans les documents d'urbanisme de zones dédiées au développement économique ou à l'habitat. Les économies de surfaces consommées tant pour l'habitat que pour le développement économique se sont élevées à 39%.

Cela a permis de préserver des surfaces agricoles.

## Pourquoi une révision ?

- Le périmètre du SCOT Bourg-Bresse-Revermont a évolué pour intégrer la Communauté de communes du canton de Saint-Trivier-de-Courtes et ses 6000 habitants, mais également pour retirer les trois communes de la Communauté de communes de Chalaronne qui ont rejoint le SCOT de la Dombes (Sulignat, Neuville les Dames, Condeissiat). Depuis octobre 2014 le SCOT Bourg-Bresse-Revermont comprend 8 intercommunalités, soit 83 communes, pour une population de 140 000 habitants.

- La prise en compte des évolutions législatives (lois Grenelle I, Grenelle II, ALUR et Pinel) et de documents d'urbanismes supérieurs (Plans Climat Energie Territoriaux, Schéma Régional Climat Air Energie, Schéma de Cohérence Ecologique de la Région Rhône-Alpes) a conduit à de nouveaux objectifs :

- Réduire la consommation d'espace et protéger prioritairement les terres agricoles.

- Population et logement

- Accueillir **37 550 nouveaux habitants** d'ici 2035 en produisant **20 200 logements**

- Répartir cette production de logements sur le bassin burgien en allouant à chaque commune une surface de constructions en extension et en fixant des objectifs de densité.

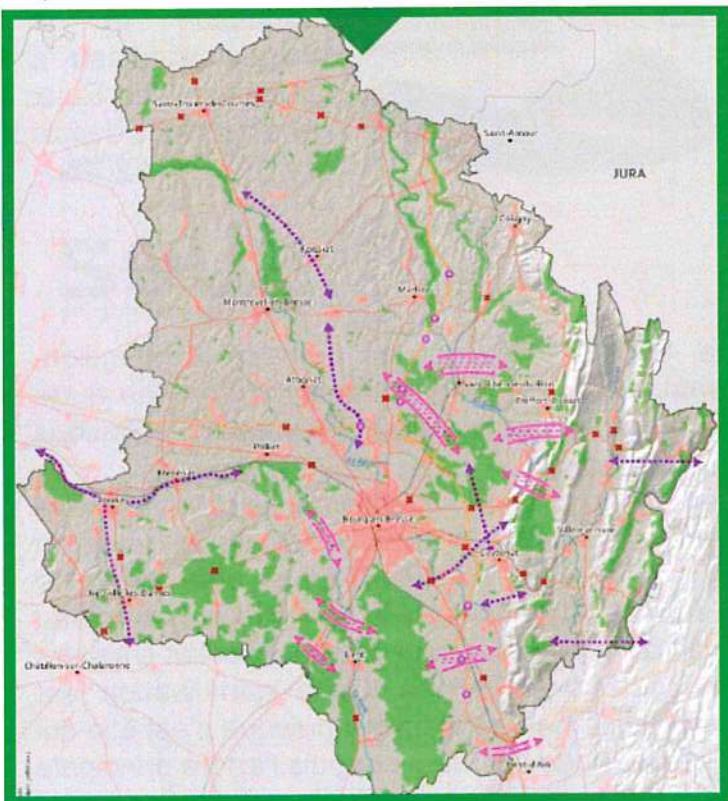
- Prescription de valorisation des paysages par exemple avec l'aménagement des entrées de ville

- Mieux gérer les zones d'activités en développant celles déjà existantes et réhabilitant les friches industrielles

- Inscrire les trames vertes et bleues dans le territoire

- Préserver les corridors écologiques

- Création du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)



Artisanat :

- o Permettre l'implantation d'activités artisanales dans le tissu urbain existant dès lors que ces installations restent non nuisantes pour le voisinage (gêne visuelle, olfactive, auditive, liée aux flux engendrés par l'activité...).

- o Dans le cas d'incompatibilité entre l'activité et l'environnement urbain, l'implantation artisanale trouvera sa place dans une zone d'activités.

Commerce :

- o Rééquilibrer l'offre commerciale au profit des centralités urbaines.

- o Les commerces de ville et de proximité trouvent leur place dans les centralités urbaines et villageoises ceci afin de mutualiser des motifs de

déplacements, d'acte d'achats réguliers autrement que par l'automobile individuelle, d'occuper des pieds d'immeuble et de revitalisation des centres-villes.

- o Les commerces de périphérie sont installés hors des centres bourgs ou centres villes, au droit des contournements routiers et/ou sur les grandes voies pénétrantes à fort trafic routier.

- o Afin de répondre aux enjeux de limitation des déplacements motorisés individuels, de réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de préservation des terres agricoles, il n'est pas prévu de créer de nouvelles zones périphériques mais de contenir le développement des zones périphériques existantes dans leurs enveloppes.

## De nouvelles prescriptions pour le développement de l'habitat

**Les hypothèses de développement sont les suivantes :** croissance démographique annuelle de 1,1%, soit 37 550 habitants supplémentaires, production de 27 500 logements. Le SCOT fixe des objectifs de densité qui devront être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

### OBJECTIFS DE DENSITÉS MOYENNES

Coeur urbain de l'agglomération burgienne	40 logements / ha
Agglomération burgienne hors coeur urbain	Viser une densité équivalente voire supérieure à celle existante
Pôles structurants	25 logements / ha
Pôles locaux équipés	20 logements / ha
Communes rurales	13 logements / ha

## SYNDICAT DES EAUX AIN SURAN REVERMONT

Le Syndicat des Eaux Ain Suran Revermont assure, par délégation de compétence des communes, la production (depuis 1966) et la distribution de l'eau potable (depuis 2000) pour notre commune et quatorze autres communes du canton.



**SIEASR**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX  
AIN SURAN REVERMONT

Il a délégué la production et la distribution d'eau à Lyonnaise des Eaux devenue Suez depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2016.



**suez**  
environnement

Le Syndicat réalise les travaux d'extension, renforcement et renouvellement du réseau et de construction des ouvrages (Réservoirs – Stations de pompage).

Les derniers travaux réalisés sur notre commune avaient concerné la canalisation de la Route du Port Fleury en 2012. Depuis une vingtaine d'années, la quasi-totalité de notre réseau d'eau avait été rénové. Un seul point noir restait à traiter : la Route des Dolines. Cette canalisation est particulièrement stratégique puisque c'est elle qui alimente notre commune depuis l'artère principale de la Route de Simandre. Cette canalisation faisait régulièrement l'objet d'interventions à cause des nombreuses fuites (44 en 10 ans) ; par ailleurs un surdimensionnement était nécessaire afin de garantir le débit des poteaux incendie du village.

Chaque année, la commune demandait la réfection de cette canalisation. En 2015, le syndicat des Eaux a pu bénéficier d'un appel à projets de l'Agence de l'Eau pour ce tronçon allant de la Route des Dolines à Montmerle.



Ce projet a été financé à 60 % par l'Agence de l'Eau et 20 % par le Conseil Départemental.

L'entreprise Bordel TP de Courceny (38) a été adjudicataire du marché pour un montant de 429 000 € HT. Les travaux comprennent la pose de 3000 ml de canalisation de 150 mm de diamètre et la réalisation de deux nouveaux raccordements sur la canalisation de transport syndicale.

Un nouveau poteau incendie sera installé à la station d'épuration : il assurera la défense incendie de la ferme Voillemont et de la station d'épuration. Le poteau incendie de l'impasse du garde champêtre sera remplacé.

Les travaux ont commencé en Septembre 2016 et devraient se terminer en Avril 2017. Sur ce chantier, nous avons pu déplorer un manque de moyens mis à disposition par l'entreprise ainsi que de mauvais choix techniques. Cela a retardé le chantier et occasionné des perturbations de fonctionnement du réseau chez certains abonnés mais aussi une coupure prolongée de la RD81C.



Le Syndicat des Eaux et l'entreprise Bordel TP remercient les habitants pour leur compréhension.

Après de longues années d'attente, de longs mois de patience, la commune pourra bénéficier d'une alimentation en eau sécurisée et renforcée.



**« UN INSTITUTEUR NOMMÉ GOUTORBE »**



Charles GOUTORBE né le 5 août 1933 à Montceau-les-Mines, nous a quittés le 25 décembre 2016.

Il avait été nommé instituteur à DROM pour la rentrée scolaire de septembre 1954, son premier poste à sa sortie de l'École Normale. Il prit la suite de Mme Suzanne SORET (Mlle CURNILLON).

Il restera seulement l'année scolaire 1954/1955 car il part au service militaire en juillet 1955. Il recevra le grade de Lieutenant de l'Armée Française et sera titulaire de la Croix de la valeur militaire au titre de la guerre d'Algérie.

Après sa libération en décembre 1957, il rejoint à nouveau l'école de DROM en janvier 1958. Il assurera, comme c'était souvent le cas à l'époque pour un instituteur, la tâche de secrétaire de Mairie en binôme avec Mme SORET.

Il quittera l'école de DROM en juillet 1959 pour

rejoindre l'école de MOGNENEINS à la rentrée de 1959.

M. GOUTORBE était doté d'un caractère bien trempé, il eut à venir à bout de quelques fortes têtes qui semblaient avoir décidé de lui faire perdre patience, en pure perte d'ailleurs !

Il était intransigeant sur la discipline, ne concevant pas qu'un élève croise une personne sans lui donner le bonjour.

Il pouvait tout aussi rappeler à l'ordre le lundi matin certains petits « fumaillons » vus le dimanche par hasard, cigarette au bec, hors du village.

Ses repas de jeune célibataire, à base de boîtes de conserves, lui occasionneront quelques soucis de santé et il dut se mettre à cuisiner de manière plus « sérieuse » glanant des conseils (et quelques repas !) auprès des familles de DROM.

Il eut donc un « démarrage » quelque peu difficile, mais il sut rapidement se faire apprécier, autant par ses élèves que par leurs parents.

Sa passion pour la chasse lui valut de revenir quelquefois sur la commune taquiner la bécasse... Il était également passionné de champignons.

Bon sportif, il fut un fervent joueur au club de basket de Thoissy.

Nous garderons de M. GOUTORBE le souvenir d'un homme droit, intègre et au charisme exceptionnel.

- 1. Gérard NALLET
- 2. Michèle GUILLEMOT
- 3. Marcelle GRANDPIERRE
- 4. Andrée BRUN
- 5. Eliane TABOURET
- 6. Marie-Julienne MOULIN
- 7. Michèle NALLET
- 8. Alfred BONJOUR
- 9. René CAILLAT
- 10. Roger GRANDPIERRE

- 11. Raymond CHALON
- 12. Bernard RIVOIRE
- 13. Raymond GRANDPIERRE
- 14. Daniel TABOURET
- 15. René GAILLARD
- 16. Hubert GRANDPIERRE
- 17. Alain JOLYON
- 18. Gérard BORRON
- 19. Michel JOLYON
- 20. Noël CARRIER

- 21. Monique GUILLEMOT
- 22. Solange GRANDPIERRE
- 23. Suzanne CORRETEL
- 24. Raymond CAILLAT
- 25. Raymond CARRIER
- 26. Paul CHAUFFARD
- 27. Marc PALISSE
- 28. Daniel CARRIER
- 29. Charles GOUTORBE



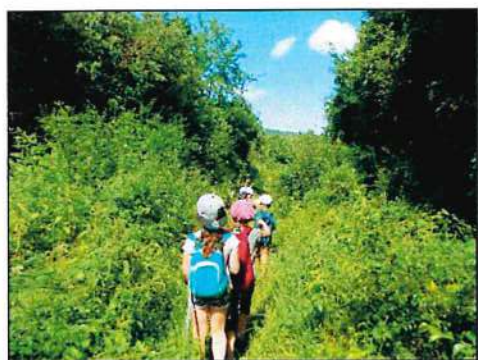
Article rédigé avec la courtoisie de la famille GOUTORBE, et d'anciens élèves...

ÉCOLE



Encore une année bien remplie en 2016 pour les Dromignons. En janvier, les élèves ont enquêté sur le terrain sur le thème des bébés. Profitant de la naissance de deux petits frères, ils ont assisté à domicile à la vie de bébés : bain, change et repas. Ce travail a abouti en fin d'année avec la parution d'un fascicule qui a été envoyé aux plus de 700 classes abonnées qui ont donc pu lire le travail des Dromignons.

En février, les enfants ont une nouvelle fois financé une sortie ski de fond avec l'argent récolté lors de la vente de couronnes de Noël. Ils ont pu goûter à Giron aux joies de la montagne : ski de fond, batailles de boules de neiges et luges. Avec l'arrivée du printemps, les écoliers ont chaussé les bottes et ont relancé la culture du jardin. L'école a également été labellisée éco-école pour la quatrième année consécutive. Cette année, le travail s'est porté sur l'alimentation. L'aboutissement du projet a été la conception et la confection de deux repas locaux par les élèves.



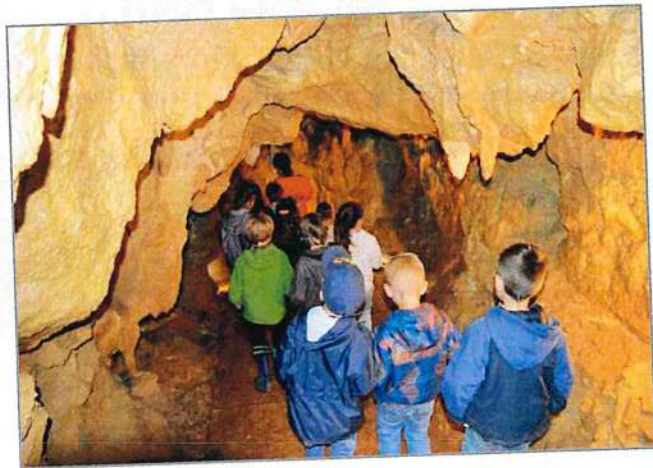
Notre projet de chemin buissonnier (chemin de randonnée partant de l'école) s'est lui aussi poursuivi cette année

avec la finalisation du topoguide et de la maquette du futur panneau. Il sera inauguré au printemps. Comme de coutume, les Dromignons ont joué leur traditionnelle pièce de théâtre en avril. Il y était question d'un braquage réalisé par des bandits plus qu'amateurs, finalement aidés par les banquiers.

En juin, a eu lieu le deuxième marché des connaissances. Lors de cette manifestation les enfants ont appris aux adultes à conduire une voiture téléguidée, coudre une robe, cuisiner, réaliser des modèles en Lego®, connaître les chants des oiseaux, tirer au pistolet à fléchettes, faire des passes au rugby...

Cette année, encore grâce au travail de Didier Jouannon, les Dromignons ont participé à un bal où ils ont chanté et dansé avec des classes de Meillonas, Simandre-sur-Suran et Treffort.

Fin juin, les enfants ont fait un voyage dans le temps jusqu'à la préhistoire grâce à une sortie aux grottes de Cerdon.



**Après les vacances, les Dromignons ont repris les chemins de l'école avec une nette augmentation des effectifs : ils sont en effet 16 cette année scolaire.**

En septembre, les Dromignons ont comme d'habitude participé à l'opération "Nettoyons la nature" et ont encore malheureusement « récolté » encore plusieurs dizaines de kilos de déchets.

Comme à leur habitude, ils ont également participé à la St Thyse sur leur char ayant pour thème "Les pays du monde". Enfin, l'année s'est terminée avec le traditionnel marché de Noël organisé par le Sou des Ecoles. Les élèves ont remporté un franc succès avec leurs couronnes de Noël fabriquées par leurs soins, ceux de Pascale et ceux des parents. Il y a également eu le traditionnel repas de Noël à la cantine.



Du côté du périscolaire, encore une multitude d'activités diverses et variées cette année. Un grand merci à Pascale pour son investissement et son professionnalisme. Un grand merci à tous les bénévoles (parents, associations, habitants de Drom et même élèves !...) qui font de ce temps périscolaire un temps de qualité. Grâce à eux, les

élèves ont pu ainsi : faire de multiples activités d'arts-visuels avec plusieurs intervenants, faire de la musique, cuisiner, randonner, écouter des contes, faire du vélo, aller à la fromagerie, pratiquer le tricotin, apprendre l'espéranto, le portugais, l'anglais... Un merci particulier à Sousanna, Mme Porrin et Mme Peronnet qui ont, pour leur part, fait de nombreuses interventions. Un grand merci également pour l'association esperanto de Bourg-en-Bresse qui initie une fois par semaine les élèves à cette langue de paix. Ce travail a même abouti à de nombreux échanges avec la Corée du Sud, ponctués par la venue d'Ana pour quelques semaines dans notre classe au mois de novembre. **Pour conclure, je voudrais encore une fois remercier tous ceux qui oeuvrent à la vie de l'école : Sou des écoles, municipalité, habitants du village... C'est grâce à vous tous que notre école peut continuer à fonctionner et à vivre !**

## LE JARDIN DE L'ECOLE EST PRODUCTIF !

Cet espace est bien utile pour l'apprentissage des enfants, mais il faut penser à l'entretien ! Tout le monde s'y met, même les écoliers. Ce qui est fait n'est plus à faire.



## BANQUET DES ANCIENS 2016

Comme tous les ans à l'invitation de la municipalité, c'est au restaurant chez Tissot à Simandre-sur-Suran que se sont réunis les retraités de la commune, âgés plus de 70 ans.



Le 19 novembre dernier, ce sont 20 personnes (membres du CCAS et accompagnants compris) qui se sont rassemblées autour d'un repas convivial animé de chansons interprétées par chacun et du jeu des connaissances.

Après le discours d'ouverture prononcé par Yves Guillemot maire de la commune, chaque convive a pu déguster le soufflé de poisson, le magret de canard et le vacherin meringué.

En l'absence de la doyenne Simone Carrier, c'est Rolande Guillemot qui présida le banquet. Maurice Bonnet le ténor de Drom, comme à son habitude, enivra ces dames au son de chansons diverses et variées.

C'est toujours avec le même plaisir que chacun aime à se retrouver en fin d'année, pour un moment de convivialité et d'échange. La place des aînés dans une commune, est importante. Ils apportent leur expérience mais aussi leur manière de vivre. Il est donc essentiel de continuer à entretenir les liens intergénérationnels.



## CINEMA RURAL : LE VENT EN POUPE !



Suite au passage en numérique, la hausse de fréquentation se confirme avec une augmentation de 15 % du nombre d'entrées sur la saison 2015/2016 ( 16,3 % pour Drom).



Les 16 villages du circuit ont ainsi enregistré 8 509 entrées au fil des 14 films (et déjà 3 025, fin 2016, pour les cinq premiers de la saison 2016/2017).





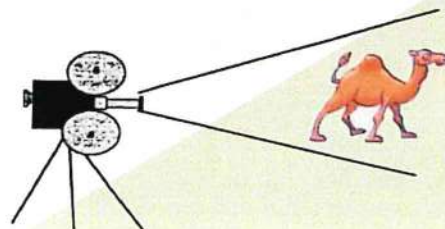
Plus petite commune de l'association, Drom ne représente que 1 % de la population (22 732 habitants), mais 2,5 % des entrées ; c'est aussi la salle qui détient le plus fort taux de participation par rapport à sa population, soit plus de 93 % avec 214 entrées pour 229 habitants (le deuxième village se situant à 78 %).

Il convient de noter le retour de St Etienne du Bois dans le circuit, mais l'année 2017 marque aussi le retrait de Coligny où « Les Trolls » seront venus animer la dernière séance.



Quelques nouveautés sont à noter avec, maintenant -comme dans les grandes salles professionnelles- la diffusion de la bande annonce du prochain film.

Il est aussi désormais possible de recevoir, par courriel, les informations sur les prochains films : il suffit de s'inscrire à l'entrée auprès de Marie-Th r se (ou Isabelle) !



Pro de la projection, Maud a souhait  quitter le groupe pour assumer d'autres responsabilit s associatives locales . . . mais elle r pond toujours pr sent en cas de besoin ponctuel !

Quant aux films pour enfants, ils font toujours le plein !



# SAPEURS-POMPIERS : UNE COMPAGNIE ET UNE AMICALE ÉTROITEMENT LIÉES

## Opérationnel

L'année 2016 a, une fois de plus, prouvé la pertinence et la légitimité du C.P.I. de Drom (Corps de Première Intervention). Les bénévoles ont répondu à tous les appels et ont ainsi effectué douze interventions : quatre secours à personne, un incendie, un accident sur la voie publique et six opérations diverses. Il est à noter également que plusieurs interventions ont été réalisées par un C.P.I voisin sur le territoire de la Commune. Ce constat a été signalé au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). M. le Maire a sollicité une réunion entre le SDIS (service opérations) et le C.P.I de DROM pour éclaircir ce point.



L'événement marquant restera le feu de forêt du 28 août « en Luy » : plus de deux hectares de broussailles sont partis en fumée mais, grâce à la rapidité d'intervention des secours, le sinistre était maîtrisé en deux heures avant de s'étendre à la forêt de résineux. Le C.P.I. était ainsi renforcé par six C.S. : Bourg, Coligny, Corveissiat, Poncin et le Suran, soit 25 pompiers et six véhicules sous le commandement de l'adjudant-chef Thierry Martelat, chef de groupe à l'état-major.



## Formation

Pour maintenir et améliorer leur efficacité, les pompiers ont, par ailleurs, effectué deux à trois heures de manoeuvres mensuelles. De plus, un recyclage pour le secourisme a été réalisé avec le C.S. du Suran (Centre de Secours) et le C.P.I. de Simandre, dans cette commune.



Ils ont aussi organisé une session de formation à l'intention de la population : encadrés par quatre bénévoles du C.P.I., treize personnes de tous les âges ont ainsi passé deux heures à s'initier aux gestes qui sauvent. Ces derniers se sont ensuite vu remettre une attestation à l'issue de cette formation.



Les volontaires se forment encore régulièrement à titre individuel. Cette année, le sapeur Jérôme Terrailon a ainsi validé sa formation de chef d'équipe, et Loïc Presti celle de « P.B.E. » (Protection des Biens et de l'Environnement).



En septembre, un scénario catastrophe était savamment imaginé avec l'aide de plusieurs complices : un élève contrarié avait allumé un départ d'incendie à l'école et demeurait introuvable dans le bâtiment enfumé. Après cet exercice, l'adjudant Mottet, du C.S., ne pouvait que féliciter les écoliers, l'enseignant, les parents d'élèves et les pompiers de Drom et du C.S., pour leur participation, leur comportement et la justesse de leurs réactions lors de cet exercice.



## Nomination

Le 8 mai, le caporal Fabien Messon a reçu les galons de sergent et, le 10 décembre, les sapeurs Jérôme Terrailon, Xavier Poncet et Anthony Poncet, ceux de caporal, en présence de l'adjudant Arnaud Poncet, de l'UDSP (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain), qui les félicitait pour leur engagement et l'efficacité du C.P.I., « au plus proche de la population ».



## Matériel

En 2010, les volontaires avaient procédé eux-mêmes au changement de leur véhicule, en récupérant un Citroën C25 quatre roues motrices avec double cabine et plateau auprès du SDIS du Rhône. Autofinçant cette opération, l'amicale avait alors procédé à l'armement du véhicule rapidement devenu opérationnel. Cette année, de nouvelles améliorations ont été apportées à ce « V.T.U. » (véhicule tous usages). Le groupe haute pression a été changé par un neuf : il permet d'alimenter une lance haute pression grâce à une réserve de 250 litres. Un support d'échelle a aussi été rajouté, ainsi qu'un mat d'éclairage. Trois projecteurs à diodes permettront désormais d'intervenir dans de meilleures conditions la nuit, par exemple lors de secours sur la voie publique... un peu grâce aux tartes de la fête de Drom et aux calendriers !

## Amicale

Cette année, c'est au C.S. de Treffort qu'une cinquantaine « d'anciens » se sont rencontrés (volontaires et conjoints) pour une rencontre amicale ; neuf d'entre eux étaient de Drom. Pompiers, famille et amis se sont retrouvés pour une journée barbecue début septembre puis pour fêter Sainte Barbe en décembre ; les mêmes ont activement participé à la fête de Drom où les tartes, comme la vente des calendriers en décembre, permet d'assurer le fonctionnement de l'amicale et d'investir pour le C.P.I. Les pompiers ont aussi participé au parcours sportif du sapeur-pompier, organisé, cette année, à Treffort, et un volontaire était aussi concurrent du 1<sup>er</sup> cross du Suran, à Bohas. Les volontaires assurent toujours le service d'honneur aux commémorations de la commune.

**2017 devrait connaître des changements dans la structuration de cette institution... mais les rangs de la compagnie sont toujours ouverts aux volontaires désireux de s'engager pour la sécurité et les premiers secours à la population !**



## LA SAINT-THYRSE LE 24 ET 25 SEPTEMBRE 2016

La fête de la Saint-Thyrse reste toujours d'une belle fête de village, traditionnelle et champêtre. Cette année, la météo a permis d'attirer de nombreux admirateurs du défilé de chars. La vente des tartes a été aussi un réel succès. La soirée du samedi était animée par la chanteuse Marthe Keller.

Le dimanche après-midi, le groupe «Les Poules à facettes» animait l'après-midi avec un mélange de violon, de vielle et d'accordéon. Un manège a enchanté les petits et parmi les nombreux stands, celui de maquillage et de tatouage, mais aussi celui des barbes à papa pour les gourmands.



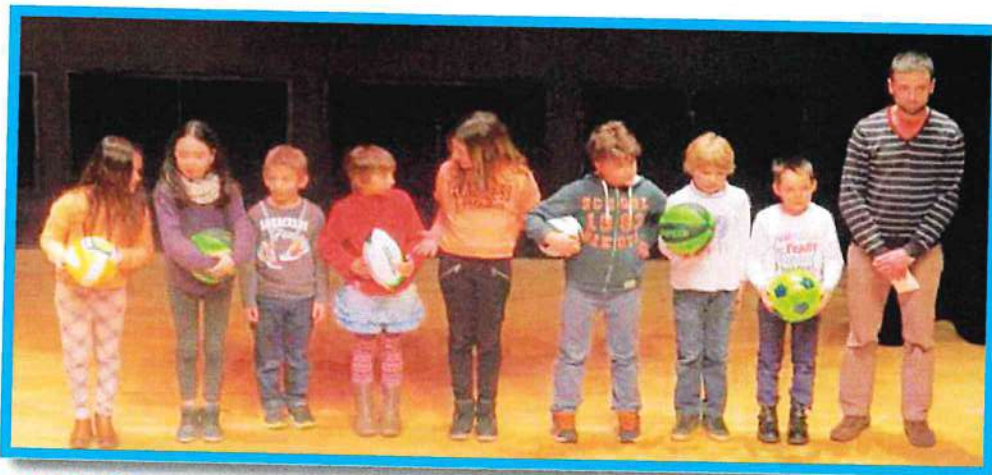
**RETROSPECTIVE 2016**



**11/02/2016 – Mardi gras des Dromignons**



**6/02/2016 – Conseil  
communautaire de la CCTER**



**04/03/2016 – Remise du Trophée de la Bisou à l'École de Drom**



**09/03/2016  
Retour du panneau  
au Col de France**



**11/03/2016 – Animation de l'ADMR**



**13/03/2016  
Rallye Photo  
« Dis-moi dix mots »**



26/03/2016  
Banquet des classes



08/04/2016 Pièce de théâtre de l'école



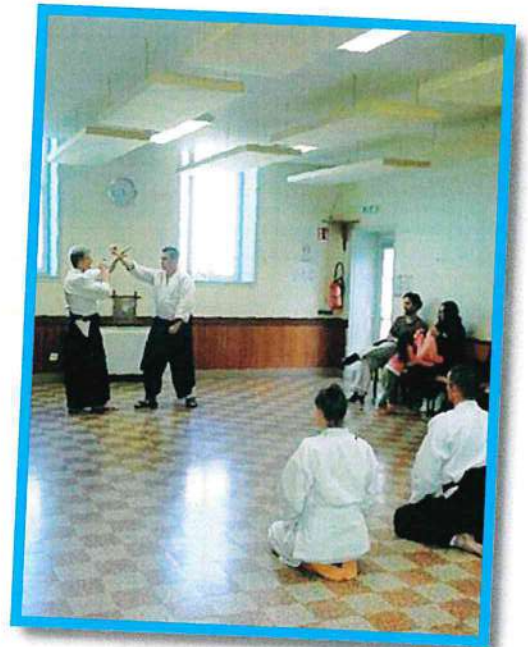
10/04/2016 – Passage de la Petite  
et de la Grande Bisou



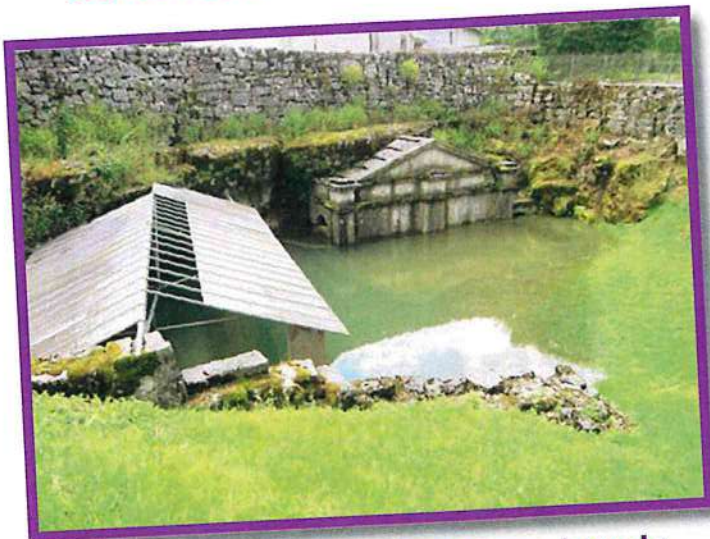
01/05/2016 – 23<sup>ème</sup>  
Bourse d'échange de  
l'ARCMA



**08/05/2016 – Cérémonie au Monument**



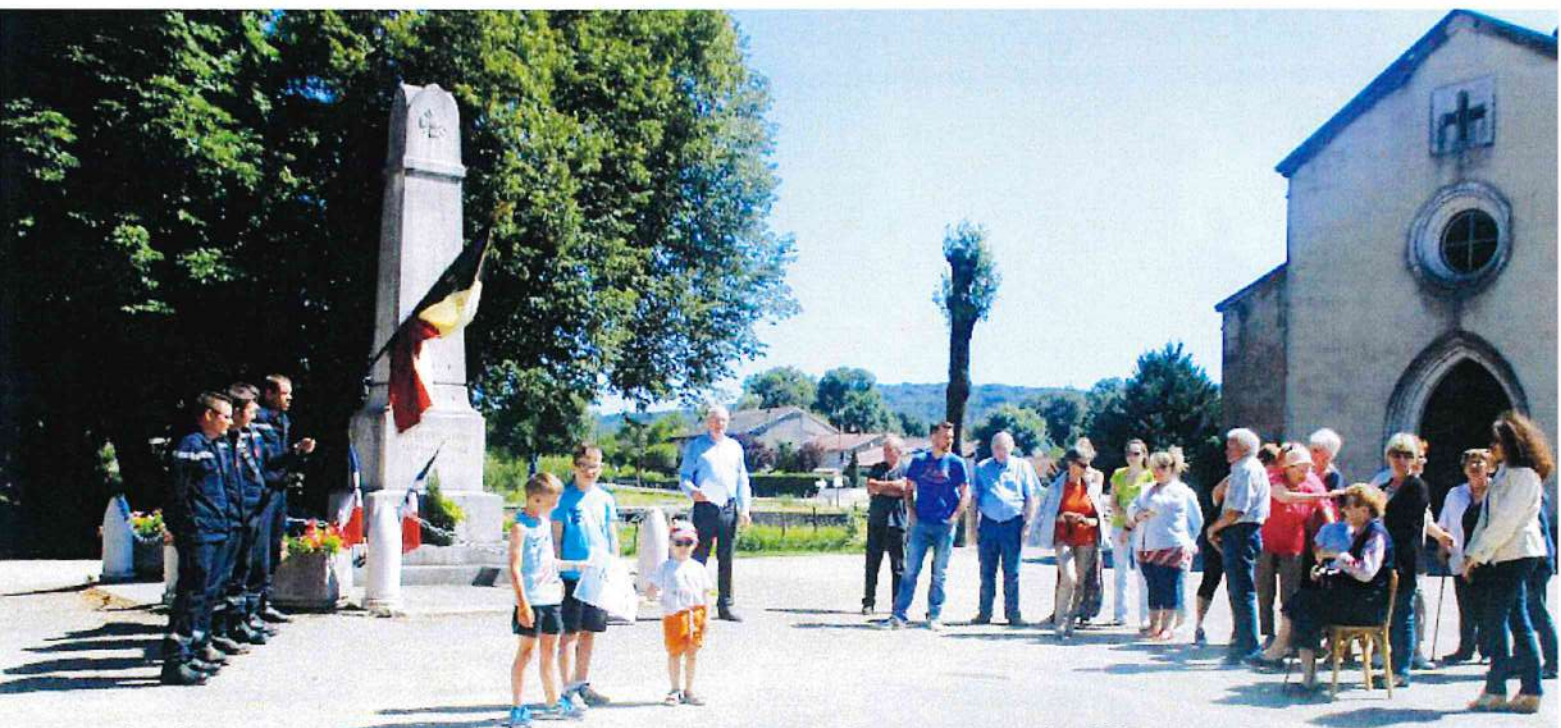
**04/06/2016 – Aïkido à Drom**



**06/2016 – L'eau monte au lavoir**



**01/07/2016 – Mise en place du drapeau Eco-Ecole**



**14/07/2016 – Hommage aux victimes de l'attentat de Nice**

**21/07/2016 – Jeudis du Revermont**



**08/2016 – Débroussaillage du Réservoir**



**01/09/2016  
Rentrée des classes**



**24 et 25/09  
Fête de Drom**



11/12/2016 – Distinctions de la Sainte-Barbe



16/12/2016  
Repas de Noël  
de l'école

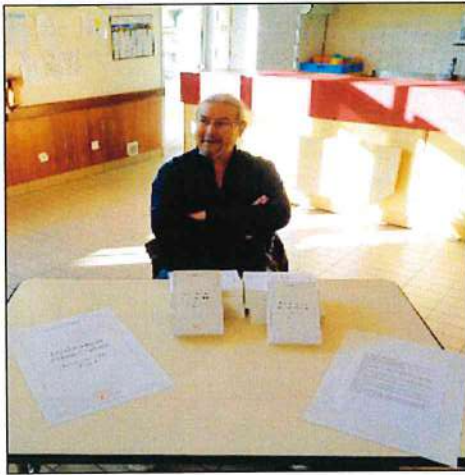


16/12/2016 – Couronnes de Noël  
du Sou des Ecoles



**LECTURES COMMUNES DU 15 OCTOBRE 2016**

Cette année, Sylvain Richoux nous a fait le plaisir de présenter ses livres lors des lectures communes. Il s'est mis à l'écriture après sa scolarisation en contant sous forme de poésie



certains moments sa vie. Facteur de métier, originaire de Villereversure, il s'arrête pour maladie pendant de longs mois. Il en profite alors pour écrire une petite histoire qui finalement atteint les 473 pages « Les chroniques d'Hector Vidalin, pour un premier tome, ainsi qu'un second « La traque » et un troisième tome pour plus tard. Marie-Thérèse Genin bénévole de la bibliothèque, a lu quelques passages devant un public conquis.



**LES 20 ANS DE LA BIBLIOTHEQUE LE 15 OCTOBRE 2016**



Ce bel après-midi a débuté par les lectures communes pour les grands ; il s'est poursuivi pour les plus petits par un atelier de découvertes animé par Marlène Peronnet et Monique Didier Laurent, deux bénévoles de la bibliothèque. Les enfants nés en 2015 se sont vus remettre leur premier livre. Yves Guillemot a retracé l'histoire de la bibliothèque depuis sa création. Les bénévoles ont soufflé les bougies avant le verre de l'amitié.

Les bénévoles des bibliothèques de Villereversure, Corveissiat et Simandre-sur-Suran, les conseillers départementaux Alain Chapuis et Catherine Journet, ainsi que La présidente de la CCTER et maire de Val Revermont se sont joints à cet évènement.



**TOURNEE DES BIB 2017**

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la bibliothèque de Drom a accueilli, le 18 novembre à la salle polyvalente, les adolescents de l'espace-jeune de la communauté de communes de Treffort-en-Revermont. Le dispositif « Dis-moi dix mots » reste cette année encore le fil conducteur. Une difficulté supplémentaire a été ajoutée : l'intégration du patrimoine local. La bande dessinée en sera le support. Pour cela, Gaëlle Minisini et Bérangère Bulin ont concocté tout un programme : deux stages d'initiation aux codes graphiques de la BD animé par Priscilla Horviller illustratrice professionnelle de bande dessinée ; deux journées de photographies dans le Revermont lors desquelles Daniel Brochier a pu faire partager sa passion pour la photographie et les paysages magnifiques de la CCTER ; et des séances de rencontres un vendredi par mois avec Grégory Truchet, illustrateur et scénariste.

D'octobre 2016 à mars 2017, douze adolescents de 12 à 17 ans vont créer une BD en y intégrant les photos des paysages et lieux emblématiques de quelques villages du territoire de la CCTER prises par eux avec Daniel Brochier. Mais comment insérer au mieux ces photos dans la BD. C'est sur ce sujet que tous ont travaillé lors de leur passage à Drom. Les bibliothèques de Chavannes, Saint Etienne du Bois, Treffort et Corveissiat participent également à l'avancée de ce projet.

Au printemps 2017, cette BD sera publiée et présentée au public par les jeunes de l'espace-jeunes.

Afin de faire une pause entre deux bulles, de BD bien-sûr, tous partageront un moment de convivialité en dégustant pizzas et coca.

## SOU DES ECOLES

L'école, en janvier 2016, comptait 10 familles soit 11 enfants. Le Sou des Ecoles qui rassemble donc une vingtaine de parents a organisé différentes manifestations tout au long de l'année. Le Sou des Ecoles participe à la vie de l'école, maintient la cantine et la garderie (avec l'aide financière de la mairie) tout en gérant une salariée mais surtout en grande partie aide au financement du voyage scolaire prévu en juin 2017. En effet, les Dromignons vont quitter leur vallée et leurs montagnes pour aller voir la mer et plus particulièrement faire de la planche à voile l'espace d'une semaine à Sausset-les-Pins !!

Tout d'abord, le Sou des Ecoles a en effet réalisé sa traditionnelle fondue comtoise en janvier ainsi qu'une tombola. De nombreux fins gourmets venus de Drom et des alentours ont pu déguster ce plat convivial servi et cuisiné par les parents.

Ensuite, lors du théâtre des Dromignons, les parents se sont à nouveau mis aux fourneaux en avril afin de préparer un délicieux plat africain (poulet Yassa). La vente de ce plat original et à emporter a rencontré un franc succès.



En juin, le Sou organisait un barbecue avec saucisses et merguez d'un producteur jurassien afin d'accueillir les visiteurs venus découvrir le marché des connaissances des Dromignons.

Lors de la St Thyse, le Sou des Ecoles s'est retrouvé cette fois en septembre afin d'aider les enfants à réaliser leur char intitulé cette année « Le Dromiglobe ». Afin de participer à la dynamique de cette fête de village, les parents ont tenu 2 stands pour petits et grands ! (maquillage et casse boîte)

Enfin, comme nouvelle intervention cette année, le Sou proposait début décembre aux habitants et alentours d'acheter son sapin à St Just chez Mr Mollard (horticulteur) une participation a alors été reversée au Sou des Ecoles pour tout achat là-bas. Cette nouvelle opération « sapins de Noël » sera reconduite l'année prochaine ! Et pour bien finir l'année

et se mettre dans l'ambiance de Noël les parents se sont retrouvés pour ramasser puis fabriquer des couronnes qui seraient ensuite décorées et vendues par les enfants. Le Sou des Ecoles avait alors préparé vin chaud, tartines de fromage fort et en nouveauté cette année : hots dog ! et comme d'habitude dans la convivialité.

Merci à tous les parents pour le temps passé à l'organisation de ces manifestations, à Mr Turpin pour son implication, à Pascale Borget pour avancer à nos côtés.

Nous remercions aussi le maire pour son soutien, les intervenants bénévoles en périscolaire et tous les participants qui sont présents lors de nos manifestations.

Ensemble, nous participons tous au maintien de l'école et à la vie du village. Merci à tous.

Stéphanie Corretel, secrétaire du Sou des Ecoles

## LE DON DU SANG ... UN DON DE SOI ...

L'année 2016 a été riche en dons du sang, 173 dons et 6 nouveaux donneurs ; ceci est peut-être dû aux événements qui ont fait prendre conscience qu'on pourrait tous un jour avoir besoin du sang des autres.

Il suffit d'avoir 18 ans et rien que par sa volonté d'aider son prochain, on peut devenir "donneur". En Juin un donneur de Cize a été décoré en Préfecture pour 150 dons. Merci et bravo pour cette fidélité.

L'Amicale de la Vallée a participé aux farfouilles de Villereversure et de Chavannes sur Suran, ce n'est pas le rapport des ventes qui est l'important mais la présence des amicalistes qui est un rappel aux visiteurs que le don du sang existe. Une autre animation a du succès, la Randonnée d'Automne, qui fait découvrir aux marcheurs de tous horizons nos belles contrées du Revermont .

### Voici le programme des dons pour 2017 :

<b>jeudi 2 Février</b>	<b>15h30 - 19 h</b>	<b>salle des fêtes de SIMANDRE SUR SURAN</b>
<b>jeudi 13 Avril</b>	<b>15h30 - 19 h</b>	<b>salle des fêtes de CHAVANNES SUR SURAN</b>
<b>jeudi 13 Juillet</b>	<b>15h30 - 19 h</b>	<b>salle des fêtes de HAUTECOURT</b>
<b>jeudi 9 Novembre</b>	<b>15h30 - 19 h</b>	<b>salle des fêtes de VILLEREVERSURE</b>

**"La randonnée des Donneurs de Sang aura lieu à Hautecourt le 1<sup>er</sup> Octobre 2017 après-midi"**



## MUSIKAR DU 13 FEVRIER 2016

En février, l'association MUSIKAR a réuni pas moins de 60 personnes autour d'artistes en herbe, jeunes ou moins jeunes. Une scène qui a eu un franc succès. Des chants a cappella, guitare, violon, piano, flûte, les mains, autant d'instruments qui ont conquis le public, jusqu'à une belle ovation devant la plus jeune des stars de la soirée, Lilÿn 5 ans, qui chantait le p'tit bonheur.



## FLEURISSEMENT 2016

Cette année encore les bénévoles ont oeuvré avec efficacité. Malgré un début d'année trop arrosé, la météo s'est montrée plus clémente jusqu'au passage du comité de fleurissement de l'Ain, récompensant les bénévoles de leurs efforts. Géraniums, lierre, dipladenias, salvias outremer, roses d'inde, scaévolas sur fond de lierre grimpant, bégonias, impatiens de Guinée, un panel de couleur qui a fleuri le village pendant plusieurs mois.



## A.R.C.M.A

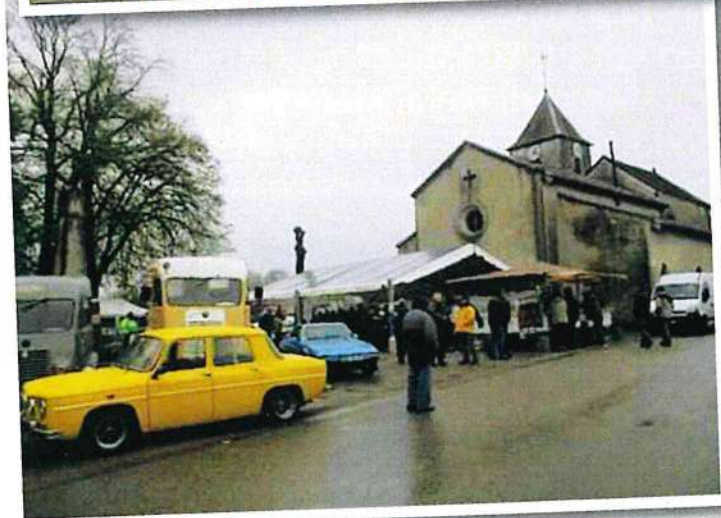
Pour sa 23<sup>ème</sup> bourse-exposition le 1<sup>er</sup> mai, l'A.R.C.M.A. avait choisi pour thème les mécaniques de l'Est. La météo joueuse qui a sans doute voulu coller au thème a été « sibérienne », ce qui a nettement réduit la fréquentation. Le pré était toujours occupé par des tracteurs, principalement des Avto (Russe) et des Zetor (Tchèque). Dans la cour d'école, un panel de voitures et motos allant du Rhin à la Russie était présenté : MZ et Trabant (Allemagne de l'est), Ural, Jupiter, Lada (Russie), Jawa (Tchécoslovaquie). La tombola offrait une 125cc MZ, et c'est Vincent Lombard qui l'a emportée.

Le 9 octobre, l'A.R.C.M.A. a participé à la Grand-Margot à Ceyzériat en exposant une douzaine de tracteurs.



Du côté du local associatif à Meillonas, les restaurations suivent leur cours tous les mercredis soir. La commune ayant libéré une partie du local, celui-ci a été remis en état et transformé en hall d'exposition du matériel rénové. Les visiteurs sont les bienvenus pour voir les activités de sauvegarde du patrimoine par l'A.R.C.M.A, les mercredis soir de 18h à 20h00.

Pour l'année 2017, l'A.R.C.M.A. vous donne rendez-vous le 30 avril pour la vingt-quatrième édition de sa bourse d'échanges/exposition.



## CLUB DE L'AGE D'OR



"Encore une année bien remplie pour les membres du Club de l'Age d'Or..."

Après les crêpes que nous avons faites pour la fête de Drom, la bûche de Noël puis la galette des rois que nous avons partagées tous ensemble, suivra le 20 mai 2017 la fabrication des tartes au feu de bois.

Nous terminerons la saison par notre voyage annuel qui nous mènera aux alentours de Roanne. Si vous voulez rejoindre le Club, il se réunit tous les mercredis après-midi, et nous vous accueillerons avec plaisir. Le Président Alain FELIX"

## ADMR DES DEUX VALLEES

- Ménage et repassage
- Portage de repas
- Garde d'enfants
- Soins infirmiers à domicile
- Aide à la personne
- Téléassistance Filien ADMR
- Garde de jour et de nuit



ADMR

Facilitez-vous  
la vie

2015	Nombre d'heures d'intervention	Portage de repas	Télé-assistance
	Heures	Quantité	Nombre
Activité du secteur des Deux Vallées	29 603	7 833	34
Activité sur la commune de DROM	1 010	528	1

Au cours de l'année et à l'initiative de plusieurs salariées, un groupe d'animation s'est mis en place afin de rompre la solitude des personnes âgées. Il s'agit de réunir environ 4 fois par an les personnes aidées afin de leur faire passer un moment agréable autour d'un thème : musique, chansons... suivi d'un goûter. Les bénévoles de l'association leur ont adressé leurs félicitations pour leur implication dans la vie associative.

Un service au coeur de l'humain, grâce à une symbiose entre salariés et bénévoles : pour cela, l'ADMR accorde une grande importance à ses bénévoles. Aujourd'hui, elle compte sur vous pour pouvoir continuer son action sociale. Rejoignez-nous !

ADMR du secteur des Deux Vallées - Maison des Services  
95 place du Monument 01250 VILLEREVERSURE  
Tél / Fax. : 04 74 51 86 77 - Mail : [adeuxvallees@fede01.admr.org](mailto:adeuxvallees@fede01.admr.org)  
Secrétariat : Véronique PHILIBERT - Laetitia PERRODIN



Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, à l'occasion du centenaire de la guerre de 14-18, nous souhaitons rendre hommage aux soldats de DROM, Morts pour la France en 1916.

L'année 1916 a vu la disparition de 2 hommes de DROM :

**GRANDPIERRE Marie Alfred Victor Elie**, cultivateur à DROM, né à DROM le 5 décembre 1881.

Nommé caporal le 27 septembre 1904 et envoyé en disponibilité le 22 septembre 1905 avec un certificat de bonne conduite. Rappelé à l'activité le 12 août 1914 au 23<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie.

Nommé sergent le 22 mai 1915, adjudant le 18 octobre 1915, disparu et déclaré « décédé près du Bois de la Folie le 8 février 1916 » à l'âge de 35 ans à NEUVILLE SAINT-VAAST dans le Département du Pas de Calais et la région des Hauts-de-France.

Il repose au cimetière de NEUVILLE SAINT-VAAST.



(Zone allemande à droite du trait rouge)

**Le front de l'Artois près d'ARRAS en janvier 1915.**

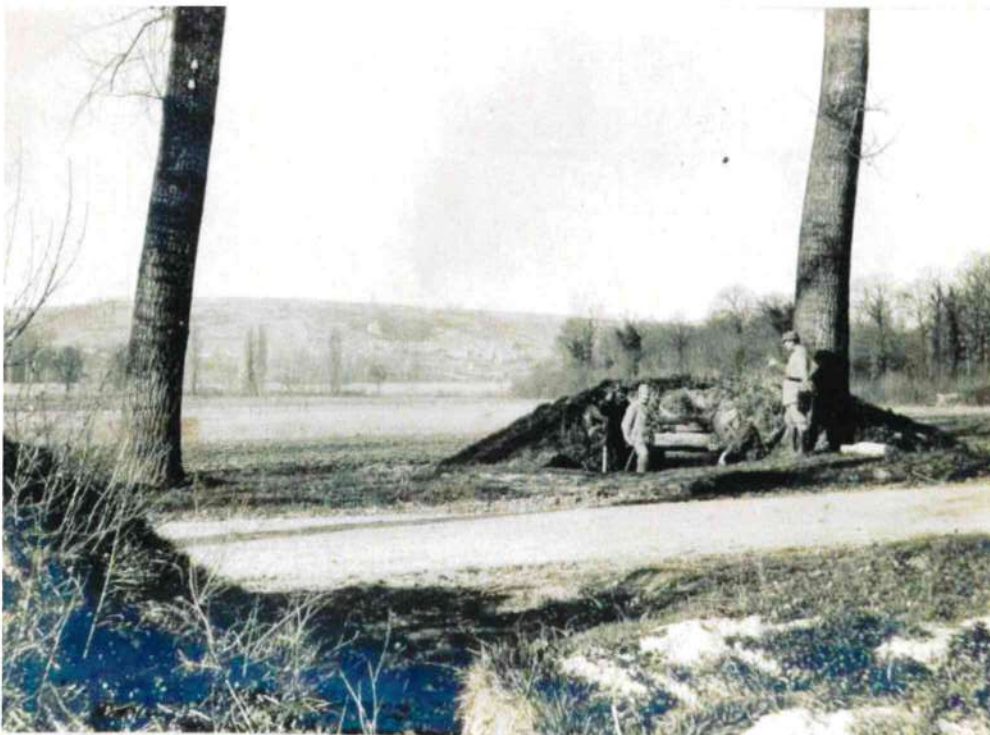
Au cours de la Première Guerre mondiale, NEUVILLE SAINT-VAAST est située au coeur des batailles de l'Artois. Le village est longtemps resté en zone allemande, au pied de la crête de Vimy dont il verrouille l'accès. Plusieurs offensives françaises, britanniques et canadiennes ont tenté la reconquête de cette position, elle le sera à l'issue de la troisième bataille d'Artois.

La ville de NEUVILLE SAINT-VAAST ayant été totalement détruite aux cours des différentes batailles de 1914 et 1915, elle sera entièrement reconstruite après la guerre.

**BRUN Paul Alfred Edouard**, Incorporé au 5<sup>ème</sup> régiment d'artillerie de campagne à Besançon

le 1<sup>er</sup> octobre 1910 nommé 2<sup>ème</sup> canonnier le 24 septembre 1911, il passera dans la disponibilité le 24 septembre 1912 avec un certificat de bonne conduite. Rappelé à l'activité à la mobilisation le 2 août 1914 au 5<sup>ème</sup> Régiment d'artillerie de campagne.

Décédé sous un violent bombardement de gros calibre le 13 février 1916 à l'âge de 27 ans dans les tranchées de FONTENOY (Plateau de NOUVRON) dans l'AISNE. Il sera inhumé au cimetière de FONTENOY. Il sera décoré de la Croix de guerre avec étoile vermeil, pour ses grandes qualités de pointeur tireur d'artillerie.



Village de Fontenoy et plateau de Nouvron.

Photo datée de 1915

DROM (Ain) — Vue Générale

